



cndp

Commission nationale
du débat public

DÉBAT PUBLIC Center Parcs Poligny

JEUDI 3 SEPTEMBRE 2015, 20 h 00 – 22 h 45

RÉUNION DE RESTITUTION DU DÉBAT

Durée : 2 h 45

Lieu : Salle des fêtes de Poligny

Nombre de participants : 275

LA PARTICIPATION DU PUBLIC, LES APPORTS ET ENSEIGNEMENTS DU DEBAT PAR LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission Particulière du Débat Public : Si le vous voulez bien nous allons démarrer cette séance de travail. Les personnes qui ne sont pas encore là arriveront en cours de route. Je vais d'abord vous expliquer comment va se dérouler cette réunion.

Je le dis et je le redirai, on ne refait pas le débat ce soir. Il a eu lieu, vous vous êtes exprimés, il y a eu énormément de contributions (nous verrons cela tout à l'heure), tous les arguments ont été présentés, donc on ne recommence pas. Cela ne vous empêchera pas de recommencer après entre vous, mais ce soir, ce n'est pas destiné à cela, mais à dire ce que vous avez retiré de ce débat, comment vous l'avez vécu, quels enseignements vous en avez tirés, si cela a fait évoluer éventuellement votre perception du projet. Pour cela, je vais d'abord vous présenter une synthèse de tout ce qui a été dit et écrit – c'est considérable puisque vous avez été extrêmement prolixes – en croisant les choses et en essayant d'en tirer quelques enseignements.

Après mon intervention, vous aurez la parole pour dire si vous contestez certains aspects de cette synthèse. Ce sera pour chacun un temps de parole très limité, je gèrerai moi-même le temps de parole, on ne se passe pas le micro dans les rangs. Tous ceux qui le veulent doivent pouvoir s'exprimer donc ce seront des interventions courtes. Ensuite, nous demanderons à Pierre & Vacances qui est le maître d'ouvrage, de dire ce qu'il a retiré lui-même de ce débat. Cela a-t-il fait évoluer un certain nombre de positions ? Comment entend-il poursuivre son travail ? Et non pas poursuivre le projet parce que c'est trop tôt, il disposera d'un certain délai pour le faire, mais quels enseignements il a tirés. Puis, les collectivités territoriales et leurs représentants s'exprimeront puisqu'ils sont des parties prenantes du projet : le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil

Départemental, le Président de la Communauté de communes et le Maire. Enfin, nous concluons très rapidement.

Auparavant, je voulais vous dire (car je pense que certains d'entre vous seront partis à la fin) au nom des membres de la Commission, l'intérêt que nous avons porté à ce débat, qui a été pour nous très enrichissant. Nous avons appris énormément de choses, sur le projet, sur des aspects techniques, mais énormément de choses sur le fonctionnement et la logique de cette société jurassienne. Nous y avons pris beaucoup de plaisir. Nous avons eu le temps de découvrir un peu ce territoire, très peu car nous disposons de peu de temps pour faire du tourisme, mais tout de même. Comme je l'ai déjà dit, certains sites nous ont littéralement éblouis. Je crois qu'au moins l'enthousiasme des membres de la Commission pour votre territoire sera une des retombées de ce débat ; nous y reviendrons certainement en tant que touristes.

Je voulais aussi bien sûr vous remercier tous de votre participation et même si les débats ont été parfois un peu vifs, vous remercier de votre attention et de la capacité que vous avez eue d'écouter les informations qui vous ont été données. Bravo à tous.

Nous allons aborder le débat proprement dit. La première partie consistera à vous présenter les éléments factuels, les éléments chiffrés du débat, c'est-à-dire l'importance de la participation. C'est important de mesurer la mobilisation autour de ce débat, cela ne veut pas dire que cette mobilisation représente l'avis de la société jurassienne toute entière, bien évidemment. Il s'agit de chiffres qui portent sur les personnes qui ont participé au débat, soit en assistant aux réunions, soit en écrivant sur le site. On vous dira d'où venaient ces personnes, quelle était la nature des arguments qu'elles développaient. Ce sera développé bien davantage dans le compte rendu que nous produirons d'ici à peu près un mois et demi, qui sera plus exhaustif que celui que je ferai ce soir, même si je crains hélas de vous endormir un peu car cela risque d'être long, mais c'est parce que vous avez été très bavards, si vous aviez été plus laconiques j'en aurais raconté moins. Donc, vous serez obligés d'écouter une grande partie de ce qui a été dit, et que je vais vous relater.

Cette première partie, la présentation des éléments factuels, sera présentée assez rapidement par Fatima Ouassak, membre de la Commission.

Fatima OUASSAK, Membre de la Commission Particulière du Débat Public : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous présenter le débat en chiffres. Ce sont des données factuelles, objectives, donc je prendrai le moins de temps possible pour laisser la place à la synthèse et au temps d'échange.

Les rencontres du débat : 3 réunions générales, 9 ateliers thématiques, avec 4 ateliers ajoutés par rapport à ce qui était prévu au départ : stratégies de développement local, forêt, énergie, et la problématique des eaux de piscine ; une visite du site, qui a précédé l'atelier environnement et qui a permis aux uns et aux autres de s'approprier les enjeux d'une manière plus précise et plus concrète, une participation avec une moyenne de 260 personnes lors des réunions générales et une centaine de personnes qui ont assisté à peu près à tout, notamment à tous les ateliers, et qui connaissent parfaitement ce débat sur le Center Parcs.

Les chiffres de la participation : il s'agit de 148 groupes de questions (une question qui comporte plusieurs questions), avec une répartition thématique qui nous donne 54 questions sur le modèle juridique, économique et le financement, sans surprise elle apparaît en première position puisque c'est la question qui a paru la plus complexe, où il y avait peut-être le plus besoin de précisions.

Les origines des auteurs des questions sur le site : c'est un débat très local, presque un débat de proximité puisque très peu de personnes qui sont intervenues sur le site sont

étrangères au département ou à la région, ce sont essentiellement des personnes qui sont originaires du département.

Pour ce qui concerne les chiffres de la participation, notamment les avis, c'est l'inverse par rapport aux questions, on a d'autant plus donné son avis peut-être sur des questions qui paraissaient plus accessibles, où il y avait le moins de précisions à demander. Sans surprise, il y a moins d'avis sur le modèle juridique, alors que sur l'impact sur la vie locale, l'environnement et l'emploi, il y a davantage de prises de position.

Concernant l'origine des auteurs d'avis, comme tout à l'heure, très peu de personnes sont extérieures au département ou à la région.

Les chiffres de la participation : Mme la Présidente, Claude Brévan, en parlera tout à l'heure ; à noter, la boîte à idées, cette idée a apparue en cours de débat, des propositions ont été faites, dont on reparlera tout à l'heure.

Pour ce qui concerne la diffusion de l'information du débat, on en avait parlé lors de la réunion de synthèse, pour l'essentiel : à peu près 500 retours de questionnaires et un peu plus de 150 retours de cartes T. On vous avait présenté à peu près les mêmes chiffres lors de la réunion de mi-débat car depuis nous avons eu très peu de retours de cartes T. Deux chiffres : les 633 abonnés à la Newsletter et les 289 personnes destinataires des documents parce qu'elles l'ont demandé – des documents du type DMO, par exemple.

A peu près 5 000 visiteurs uniques sur le site Internet, ce qui est non négligeable. La diffusion de l'information du débat, avec comme vous le notez, essentiellement la presse quotidienne régionale, pour près de la moitié, et 22 % pour ce qui concerne la presse nationale. De manière un peu plus qualitative, la presse nationale concernait pour l'essentiel des articles sur Center Parcs en général, pas forcément le Center Parcs de Poligny, mais souvent il y avait des articles qui traitaient du Center Parcs de Poligny, du Rousset, de Roybon, etc. C'était pour la presse nationale.

J'ai terminé, pour ce qui me concerne.

Claude BRÉVAN : Merci. Pour ceux qui ne me connaissent pas (il semble que des gens n'aient pas assisté à beaucoup de réunions), je suis Claude Brévan et j'étais chargée de présider cette Commission du Débat Public. Je vais donc être un peu longue, vous me pardonnerez, il y avait énormément de choses à dire et il était très difficile de couper.

Ce débat a beaucoup mobilisé, comme vient de le dire Fatima Ouassak. Il a été très intense, trop dense même, pour certains, en raison de la fréquence des réunions. Ce débat s'est déroulé dans une atmosphère de travail très attentive, souvent polémique, et même parfois tendue. Les échanges n'ont toutefois que rarement franchi les limites de la courtoisie. Une exception néanmoins : une manifestation organisée à l'entrée d'une salle de réunion et la distribution de tracts à caractère insultant pour le maître d'ouvrage, les élus et les membres de la Commission, et rédigé par un collectif d'opposants qui n'ont pas pris part au débat, auquel ils déniaient toute légitimité.

Le débat a permis d'aborder les questions d'opportunité du projet, sous les angles économiques, environnementaux, mais également au travers du prisme de l'identité jurassienne et du développement du territoire. Le besoin d'approfondissement de certains aspects du projet a conduit la Commission à doubler certaines séances de travail, notamment pour consacrer le temps nécessaire aux questions propres à la forêt, à l'énergie et au traitement des eaux de piscine. Pour certains, le débat était arrivé à son terme au bout de ces quatre mois et montrait une certaine fatigue, pour d'autres moins nombreux des questions restent encore à approfondir. Ce débat a été le cadre d'une confrontation entre deux visions de l'avenir et du développement du territoire jurassien, dans un contexte économique, sociétal et écologique en mutation, vision antagoniste pour la plupart des

opposants au projet, vision complémentaire pour les partisans déterminés à le soutenir, et quelques participants favorables au projet ont cherché des terrains de consensus entre des positions apparemment très éloignées. S'il ne semble pas avoir réduit l'hostilité de certains au principe même d'un tel projet dans le Jura, le débat constituera néanmoins, si le projet se poursuit, une étape significative dans son approche en raison des connaissances qu'il a fait émerger et de leurs conséquences sur les décisions et le cas échéant, les travaux à venir.

Le débat s'est schématiquement construit autour de deux positionnements. D'un côté, celui des personnes hostiles au projet, adhérentes ou sympathisantes de l'association Le Pic Noir constituée en 2014 en vue de s'opposer au projet, rejointes dans leur refus par des représentants des mouvements écologistes et certains mouvements professionnels et politiques.

A l'opposé, le positionnement d'un ensemble de personnes déterminées à défendre le projet, parmi lesquelles figurait la quasi-totalité des élus locaux et régionaux : maires, présidents de communautés de communes, conseillers généraux et régionaux, à l'exception d'une élue Europe Ecologie Les Verts, une très large partie des milieux professionnels et de leurs représentants mais pas tous, notamment dans le monde agricole, ainsi que plusieurs petits groupes constitués pendant le débat, de personnes favorables au projet.

Ce débat a également donné lieu à de nombreuses expressions individuelles pour ou contre le projet, quelquefois en réunion et plus souvent par la voix du site Internet. Chacun, pour donner davantage de poids à ses propos, a fait état d'une adhésion de la majorité de la population à ses thèses, sans qu'il soit possible pour la Commission d'émettre un avis sur cette question.

Cela n'aurait d'ailleurs pour ce compte-rendu qu'un intérêt limité, un débat public n'étant ni un sondage, ni a fortiori un référendum, et la Commission ne faisant état que de ce qu'elle a lu ou entendu. La Commission a toutefois relevé une opposition très importante lorsqu'étaient abordés certains sujets, et en particulier le mode de financement du projet qui a été défendu presque exclusivement par les responsables élus et plus timidement par les milieux économiques.

La situation du projet dans un milieu géologique sensible a conféré un caractère technique, voire scientifique, à de nombreux échanges, et plus généralement la Commission a pu constater le caractère extrêmement sérieux des échanges, y compris sur les sujets difficiles. Les participants, quels que soient leurs avis sur le projet, ont pris le temps d'écouter dans le calme les informations souvent très denses qui leur étaient fournies sans pour autant en tirer toujours les mêmes conclusions.

Les réunions publiques plénières et ateliers se sont tenus dans quatre communes : Poligny, Plasne, Barretaine et Lons-le-Saunier. L'importance de la participation au regard de la capacité des salles s'est quelquefois traduite par un certain inconfort, mais l'intérêt porté au débat n'a pas faibli.

Une grande partie des personnes assistant aux réunions publiques a suivi l'ensemble des débats. Beaucoup d'entre elles avaient depuis plusieurs mois travaillé le dossier, le connaissaient parfaitement, et étaient à même de poser des questions précises et le plus souvent pertinentes sur l'ensemble des aspects du projet. D'autres intervenants pro ou anti Center Parcs, ou ne s'étant pas déterminés à ce stade, semblaient en avoir une connaissance plus partielle et se concentrer sur des questions et des arguments bien précis portant sur les aspects qui les concernaient plus directement.

L'information donnée par le maître d'ouvrage a été globalement assez complète et de qualité, avec toutefois des réserves sur les réponses un peu laconiques apportées aux questions financières, l'atelier portant sur cet aspect du projet n'ayant pas totalement répondu aux attentes des participants.

Le Conseil Départemental récemment renouvelé a dans un premier temps eu une attitude d'attente et d'écoute, avant de confirmer le principe de la participation au projet figurant dans la lettre d'intention signée avec Pierre & Vacances par l'exécutif départemental précédent. Les Conseils régionaux et départementaux, la ville de Poligny et la Communauté de communes sont restés assez imprécis sur leurs engagements financiers et leur répartition, renvoyant les réponses aux questions des participants à des négociations à venir.

Concernant les aspects techniques des travaux nécessaires à la desserte du site par différents réseaux, les services du département qui avaient interrompu les études dans l'attente de l'issue du débat n'ont pas toujours été en état de répondre avec précision sur les choix qui seraient retenus, notamment en matière d'alimentation en eau et d'assainissement du parc. Cela a constitué une difficulté, ces deux aspects du projet apparaissant avec raison assez déterminants à de nombreux participants qui souhaitent en savoir plus avant toute décision. Ces imprécisions de la part des collectivités ne sont pas apparues à la Commission comme étant liées à la volonté de taire des éléments importants dont elles auraient eu connaissance, bien que cela ait été quelquefois interprété comme tel par certains participants.

Le débat est intervenu à un stade où le projet de Pierre & Vacances était assez avancé alors que les investissements annexes restaient à étudier et que les négociations financières étaient loin d'être abouties. Cela a provoqué de l'incrédulité chez les opposants qui ont souvent parlé d'enfumage. Ces critiques sont courantes dans les débats, bien qu'il soit difficile dans de nombreux cas d'apprécier le niveau de précision des informations dont doivent disposer les citoyens pour émettre un avis étayé sur l'opportunité d'un projet. Les informations ne portant que sur le principe d'un projet et de son financement peuvent conduire à des controverses sans nuances, reflétant des positions a priori des différents acteurs concernés ; à l'inverse, la mise à disposition de l'intégralité des données physiques, financières, contractuelles, économiques et environnementales d'un projet au moment d'engager la concertation tend à légitimer le sentiment que tout est déjà arrêté et que cette concertation est un faux-semblant. Ce débat s'est par ailleurs caractérisé par une très grande exigence de transparence et de précision sur l'ensemble des aspects qui intéressaient le public : les aspects financiers et opérationnels propres au projet, la situation financière de Pierre & Vacances, les questions concernant l'eau et l'assainissement, l'emploi en particulier.

Les demandes de prises de parole ont été nombreuses et en dépit de la durée des séances de travail qui ont parfois dépassé trois heures, il a été à plusieurs reprises impossible d'épuiser l'ordre du jour.

Les débats se sont concentrés sur quelques grands enjeux : la pertinence d'un tel projet dans le Jura, son impact sur la vie locale, sur les emplois et l'économie, sa compatibilité avec des exigences environnementales liées aux sols karstiques et en particulier la question des rejets dans le milieu naturel, le mode de financement et les partenariats avec les collectivités locales. Enfin, l'alimentation en eau du Center Parcs et le mode de traitement et le devenir des eaux de piscine sont apparus comme des points essentiels. Certaines personnes, très opposées au principe même du projet, ne voyaient pas l'utilité d'en examiner les détails, puisqu'elles le rejetaient, et il a été parfois difficile de ramener l'attention des participants sur l'objet même du débat.

Néanmoins, ces mêmes opposants ont tenu à intervenir sur les aspects qui leur paraissaient comme étant les plus délicats : le recours à des financements publics, l'alimentation en eau du site. Contestant la réalité et l'intérêt des retombées économiques du projet, ils ne se sont pas cantonnés à la contestation, mais ont proposé des projets alternatifs qu'ils ont présentés comme créant autant d'emplois et de richesses que le Center Parcs mais prenant appui sur le potentiel local et respectant les impératifs d'un développement durable.

- Premier aspect : l'opportunité d'un Center Parcs dans le Jura.

Le concept même de Center Parcs a été débattu mais c'est surtout la pertinence d'une telle installation sur le premier plateau du Jura qui a alimenté les débats. Pour les défenseurs du projet et en dehors de toute considération économique, un Center Parcs serait un atout pour le département car ce serait une enseigne qui fonctionnerait comme un produit d'appel pour attirer des touristes toute l'année dans le Jura. Il donnerait de la visibilité à un territoire magnifique mais dont l'économie touristique pâtit d'une forte saisonnalité. La notoriété de Poligny, capitale du Comté, celle d'Arbois et de Château-Chalon, capitales des vins, la proximité des salines royales, les reculées, les cascades, les forêts, toutes ces richesses constitueraient des atouts pour l'attractivité du Center Parcs. Mais en retour, ces sites bénéficieraient de la fréquentation de la clientèle du projet de Pierre & Vacances, et de la réputation de qualité qui en sortirait. Pour valoriser les richesses locales, un commerçant a lancé l'idée de packs thématiques incluant dans l'accès au Center Parcs la visite de sites, grottes, domaines viticoles et fruitières à Comté notamment.

A l'inverse, pour de nombreuses personnes opposées au projet, l'idée même d'implanter un Center Parcs comportant un espace aquatique chauffé à 29 degrés toute l'année dans une des régions les plus froides de France renforce leur conviction que ce concept est en soi à abandonner. Dans le cas de Poligny, il a un côté ubuesque et ce projet a suscité des railleries mais parfois aussi de l'indignation. « Lorsque j'en ai entendu parler pour la première fois, j'ai cru que c'était une blague ! », a dit une participante. L'incompatibilité d'un tel projet avec une politique de développement durable a été évoquée tout au long du débat et constitue l'élément essentiel de certains cahiers d'acteurs. A ce point de vue à caractère général est venu s'adjoindre un sentiment diffus mais puissant de la nécessité de défendre une identité jurassienne qui serait banalisée par l'arrivée d'un produit standardisé comme le Center Parcs porte-drapeau du département. Tous, opposants comme sympathisants, se sont dits très attachés à la nature, que chacun décrit comme particulièrement belle dans cette partie du Jura, mais leurs appréciations sur la compatibilité d'un Center Parcs avec ce cadre se sont opposées. Alors que certains considèrent que ce projet très différent des formes de tourisme présentes dans le Jura serait l'occasion de le faire découvrir à de nouveaux touristes qui ne seraient peut-être pas venus sans cela, d'autres au contraire fustigent un projet pour lequel la nature n'est qu'un décor commercial.

L'exigence de Pierre & Vacances de disposer d'un site planté d'au moins trois quarts de résineux afin de gommer en partie les effets des saisons est vivement dénoncée. S'adressant au maître d'ouvrage, un participant s'est exprimé ainsi : « Pour vous, un arbre sans feuilles n'a pas de valeur, pour nous, votre projet est un monde mort, cela ne nous intéresse pas ».

Le mode de tourisme offert par le Center Parcs a été également critiqué. Pour les opposants, il est totalement étranger à la tradition jurassienne. Consommériste, concentré à l'intérieur d'un site fermé sans contact avec le territoire, s'adressant à des classes sociales à revenus plutôt élevés, il est à l'opposé du tourisme sportif, très orienté sur la découverte de la nature, et attaché à une tradition d'accueil à caractère social qui caractérise le Jura. « Trois petits gîtes valent mieux qu'un grand », titre un cahier d'acteur.

Selon ses détracteurs, contrairement à ce qu'affirment leurs contradicteurs, ce tourisme n'apporterait rien à l'offre existante d'hébergement qui a besoin d'autres initiatives pour pallier les aléas météorologiques : séjours à thèmes, stages ou circuits mettant en valeur les savoir-faire locaux. Une élue a par ailleurs souligné que le projet de Center Parcs était en contradiction avec les objectifs touristiques régionaux jusque là validés.

Le risque de concurrence avec le thermalisme régional et en particulier celui de Salins-les-Bains, qui vient d'achever des travaux pour créer une offre bien-être, a été évoqué mais peu développé.

Enfin, la multiplication des projets de Center Parcs a suscité des questions sur la viabilité de projets très proches tablant sur des clientèles largement identiques : Roybon, Poligny et Le Rousset, situés à deux heures de route les uns des autres.

Sans dans un premier temps remettre fondamentalement en cause le concept de Center Parcs, France Nature Environnement a demandé sans succès des assurances sur l'abandon du projet de Roybon avant de discuter dans un climat de confiance du projet de Poligny. Le représentant de cette association a ensuite contesté le choix de la région de Poligny, éloignée des grandes agglomérations d'où provient la clientèle essentiellement urbaine des Center Parcs, pour, en fin de débat, fustiger le concept même de Center Parcs qui lui semble dépassé et condamné à court terme.

Pour résumer rapidement les positions sur l'adéquation du projet avec le territoire, pour certains le Center Parcs est une opportunité à ne pas laisser passer, alors que pour d'autres ce projet n'a pas sa place dans le Jura – et pour certains, ni dans le Jura, ni ailleurs.

Pour de rares intervenants qui se sont exprimés en réunion et sur le site, ce projet est intéressant et mériterait d'être amélioré sur divers aspects.

- L'impact de ce projet sur la vie quotidienne.

Les risques de dégradation de la vie quotidienne tels que les perçoivent certains Polinois et certains habitants des communes proches du site du Center Parcs, ont concerné la circulation, l'assainissement et l'eau potable.

La circulation : L'hypothèse d'un accès au sud du parc par la RD62 de Poligny à Plasne, puis au Fied, a provoqué une levée de boucliers en raison de l'inadaptation de la voirie et des risques pour la sécurité dans la traversée de Plasne qu'entraînerait l'afflux de trafics liés au Center Parcs. A cette hypothèse, les participants au débat, opposants et partisans, ont préféré celle d'un accès par le nord depuis Poligny, par la RN5, qui rejoindrait la route forestière de la Combe au Lard qui traverse la forêt communale du nord au sud. Cette seconde hypothèse a semblé être privilégiée par le maître d'ouvrage et les services du département au terme du débat. Les représentants de l'Etat compétents pour les accès sur la route nationale ne se sont pas exprimés à ce stade, conformément à leur attitude de réserve pendant ces quatre mois.

Les risques de conflits d'usage de la route forestière entre véhicules accédant au parc et engins forestiers ont été évoqués, ils devraient être pris en compte dans les aménagements. Les encombrements, les difficultés de stationnement, la sécurité et la pollution entraînés par le surplus de trafic dans Poligny ont également été évoqués, sans qu'il soit possible de déterminer si ces craintes portaient surtout sur des perturbations les lundis et vendredis, jours d'arrivée et de départ du Center Parcs, ou si elles visaient également les conséquences d'une fréquentation importante des commerces du centre de Poligny par les résidents du parc. Cette dernière éventualité a par ailleurs été mise en doute par ceux qui, parmi les opposants, pensent que les clients du Center Parcs ne sortiront pas pendant leur séjour.

L'assainissement : Autre préoccupation quant aux effets d'une arrivée du Center Parcs, le choix en matière de traitement des eaux usées. Aucun dispositif proche ne permettrait aujourd'hui de traiter les effluents du Center Parcs évalués à ceux de 3 500 équivalents habitants.

Deux solutions ont été présentées :

- L'extension, ou plus vraisemblablement la construction d'une nouvelle station d'épuration à Plasne et la construction d'une nouvelle station à Poligny. La première hypothèse ne reçoit pas l'agrément du maire de Plasne parce qu'elle nécessiterait la

recherche d'un nouvel emplacement alors que celle qui existe actuellement fonctionne bien et qu'une augmentation des boues produites serait difficile à gérer en raison des contraintes des AOC sur les possibilités d'épandage.

- La construction d'une nouvelle station à Poligny d'une capacité de 10 000 équivalents habitants permettrait de fermer celle qui fonctionne actuellement en limite de capacité et de façon peu satisfaisante.

Quelle que soit la solution qui serait retenue, les participants au débat, opposants comme partisans, et pas seulement les pêcheurs, attachent surtout une grande importance à la qualité de l'eau de leurs rivières et il leur semble impératif de vérifier les impacts de chacun de ces dispositifs sur la Seille, la Brenne et la Glantine, surtout en période d'étiage. La qualité des eaux de l'Orain semble être également un point de vigilance à traiter lors du dossier de déclaration Loi sur l'eau, si c'est une implantation à Poligny qui est retenue pour la station d'épuration.

La décision finale reviendra le cas échéant à la Communauté de communes, dont le président a dit qu'il n'imposerait rien à la commune de Plasne.

L'eau potable : La préoccupation la plus aigüe est sans conteste celle de l'importance du prélèvement en eau sur la ressource disponible, l'eau potable facilement accessible étant une richesse rare dans ces sols karstiques. Cette question recouvre à la fois des aspects quantitatifs et des aspects environnementaux. L'alimentation en eau du site du Center Parcs s'inscrirait dans le Schéma départemental sur l'eau potable, l'objectif étant de desservir le parc en cherchant à améliorer la qualité du service pour les communes traversées et les communes proches.

La ressource la plus abondante vient de la source de la Papeterie, exploitée par le Syndicat Centre Est et la ville de Champagnole et dont le réseau arrive aujourd'hui à Plasne.

Des études portant sur deux solutions possibles sont en cours pour renforcer tout ou partie des équipements existants, la plus longue et la plus coûteuse ayant l'avantage de desservir au passage plusieurs communes.

Le prélèvement des quantités d'eau nécessaires au Center Parcs (près de 500 m³/jour) aurait un impact sensible sur la source de la Papeterie, acceptable en moyenne annuelle mais important en période de pointe où ce supplément de prélèvement correspondrait à une augmentation de 15 %. La question la plus délicate est celle de l'impact sur le débit de l'Ain en période d'étiage, l'impact sur les habitants aquatiques, déjà critiques, en cas de sécheresse sévère. Or, le réchauffement climatique pourrait entraîner une diminution des débits d'étiage de 25 à 50 % à l'échéance 2050, selon l'étude réalisée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée en 2012 sur les impacts du changement climatique. L'autorisation de prélèvement dont bénéficie la source de la Papeterie permettrait d'accroître de 10 à 20 % les ponctions actuelles sans nécessiter une nouvelle autorisation Loi sur l'eau. Néanmoins, les techniciens ont attiré l'attention de l'assemblée sur l'importance d'effectuer avant toute décision une étude hydrologique sur l'incidence d'un tel prélèvement sur l'Ain. Compte tenu des inquiétudes et des attentes constatées pendant ce débat, cet aspect du dossier requiert une vigilance particulière et la Commission recommande de conduire ces études dans une attitude de transparence vis-à-vis du public, des associations et organismes spécialisés.

L'alimentation du Center Parcs par le Syndicat d'Heute La Roche pourrait sécuriser la desserte en eau du Fied aujourd'hui chroniquement déficitaire, mais les besoins du Center Parcs augmenteraient le prélèvement de 30 % en période d'étiage, ce qui n'est pas envisageable.

L'hypothèse d'autres ressources qui seraient puisées dans le karst noyé des compartiments faillés du Jura a été évoquée et sans qu'elle ait été écartée, il a été précisé que son

approfondissement nécessiterait des recherches qui dureraient au minimum une année. Au terme de ces débats, il semble qu'une solution mixte faisant appel aux deux syndicats des eaux, le Syndicat Centre Est et le Syndicat d'Heute la Roche, soit la plus probable, sous réserve des résultats des études hydrologiques et des modélisations déjà évoquées.

La Fédération des pêcheurs, hostile à tout ce qui pourrait dégrader la qualité de l'eau de l'Ain, a fait savoir que tout pompage supplémentaire viendrait annihiler les efforts d'aménagements faits pour préserver les habitats aquatiques, et a lancé l'idée après les réunions publiques d'une étude de faisabilité d'un pompage dans le lac de Chalain.

La répercussion de ces travaux d'adduction d'eau et d'assainissement sur le tarif de l'eau et la redevance d'assainissement a fait l'objet de questions auxquelles il n'a pas été répondu à ce stade, les études n'étant pas suffisamment avancées.

Un autre aspect très concret des liens entre vie locale et Center Parcs a conduit des personnes à interroger le maître d'ouvrage sur la possibilité pour les habitants de la région et en particulier les centres de loisirs, d'avoir accès à l'espace aquatique. Rappelant qu'il ne s'agit pas d'un équipement public, le maître d'ouvrage a repoussé l'éventualité d'un accueil de groupes d'enfants dans le cadre d'un apprentissage de la natation, ouvrant simplement la possibilité de tarifs préférentiels à la journée pour les habitants de Poligny, de Plasne et du Fied.

- L'impact sur l'emploi et sur l'économie locale

Les impacts socioéconomiques portent sur les emplois créés et les retombées économiques potentielles pour les entreprises, le commerce et l'agriculture locale, ainsi que sur les retombées fiscales.

Présentée comme un atout par le maître d'ouvrage, l'importance de la question de l'emploi a été très diversement appréciée par les participants au débat. L'offre de travail pour 300 à 500 salariés pendant la phase chantier et de 300 salariés correspondant à 220 équivalents temps plein en phase d'exploitation a suscité l'enthousiasme de certains, alors qu'elle a semblé moins intéressante à d'autres qui se sont montrés sceptiques et même très critiques lorsque les emplois à temps très partiel ont été abordés.

L'offre de postes spécifiques du Center Parcs a néanmoins été très analysée par les participants, cherchant à mieux connaître la nature de ces emplois, cependant qu'une partie d'entre eux comprenait mal l'intérêt d'approfondir la question de l'accompagnement vers l'emploi au niveau local permettant de répondre aux besoins du Center Parcs. Radicalement opposés au projet soumis au débat, ces personnes entendaient faire des propositions alternatives tout aussi porteuses de perspectives d'emploi ; ces opposants ont néanmoins exposé leurs avis, essentiellement critiques sur les propositions de Pierre & Vacances.

Les emplois proposés par Pierre & Vacances ont été salués par les élus présents dans la salle et parmi les milieux professionnels, essentiellement celui du Bâtiment et des Travaux Publics qui a perdu 20 % de ses emplois depuis 2008. De nombreux particuliers ont également montré leur intérêt, essentiellement sur le site, mais certains en réunion. Ils considèrent que le Center Parcs est une opportunité pour les jeunes qui quittent le pays faute d'y trouver du travail correspondant à leurs capacités. Certains ne connaissant qu'imparfaitement le dossier ont demandé quand commençaient les recrutements et ont même adressé des Curriculum Vitae à la Commission.

Pour le maire de Poligny, préoccupé par la stagnation de la population de sa ville et par l'importance du parc de logements vacants, ces emplois seraient importants non seulement pour retenir des jeunes mais aussi pour attirer à Poligny de nouvelles familles qui consommeraient, paieraient des impôts et contribueraient à l'économie locale.

Le chômage a été mis en avant pour applaudir à cette arrivée d'emplois, de même que le nombre de jeunes sans qualification ou avec des qualifications qui les rendent difficilement employables par les entreprises locales. La diversité des emplois offerts, le nombre d'emplois à faible qualification, les limites des recrutements dans le secteur public, l'effet démultiplicateur du Center Parcs sur la création d'emplois indirects liés à la sous-traitance, au développement des services et à l'apport de clientèle pour les commerces locaux, tous ces arguments ont été repris par les partisans du projet. Le temps très partiel de beaucoup d'emplois proposés, très critiqué par les opposants n'est pas, pour les défenseurs du projet, spécifique au Center Parcs. Beaucoup de postes dans les services publics comme les temps d'activités périscolaires, l'aide à domicile ou encore les emplois dans l'hôtellerie, sont aujourd'hui des emplois à temps partiel. Pour ces défenseurs du projet, les emplois pourraient intéresser les personnes avec des enfants ou celles qui ont déjà des emplois à temps partiel.

Les réserves les plus importantes sont venues des personnes globalement hostiles au projet. Elles considèrent que même si l'apport d'emplois nouveaux dans le secteur de Poligny est important pour sortir les personnes de l'exclusion et soutenir l'économie locale, la situation du chômage, moins critique qu'ailleurs, ne justifie pas que l'on fasse l'impasse sur la nature des emplois proposés par Pierre & Vacances. Leur intérêt s'est surtout focalisé sur les emplois propres au Center Parcs. Ont été cités la faible qualification des emplois proposés, qui n'intéresseraient pas les jeunes formés dans les lycées hôteliers, et moins encore les étudiants, la faiblesse des salaires, les conditions de travail, auxquels les opposants attribuent l'importance du turnover dans les Center Parcs existants.

Les critiques les plus virulentes sont allées aux emplois à 9 heures par semaine qui pour eux correspondent à des travaux ingrats et qui maintiendraient les salariées dans la précarité en raison de la faiblesse des salaires de moins de 300 €/mois. Pour eux, la médiocrité de cette offre explique les difficultés de recrutement à l'ouverture du Center Parcs de la Vienne.

Pierre & Vacances a répondu à ces arguments en expliquant sa politique en matière de gestion des ressources humaines : formation permettant de progresser dans l'entreprise, avantages donnés aux salariés dont les salaires sur 13 mois ainsi qu'une mutuelle, primes pour motiver certains métiers, repas très bon marché, gratuité des ramassages par car des employés chargés du nettoyage les lundis et vendredis, conditions préférentielles pour les séjours dans les Center Parcs, etc. Il a fait valoir que le turnover de 30 % la première année était habituel dans ce type d'entreprise, mais que ce taux se stabilisait rapidement à des niveaux plus bas, comme en atteste la stabilité du personnel des Center Parcs les plus anciens.

Enfin, les partisans comme les opposants ont cherché à avoir des informations, et pour certains des assurances, sur la préférence que donnerait Pierre & Vacances à des recrutements locaux. Ce serait Pôle Emploi qui sélectionnerait les candidatures adressées à Pierre & Vacances sur la base de qualifications. Pierre & Vacances ne serait vraisemblablement pas le seul employeur à l'intérieur du Center Parcs, l'externalisation de certaines fonctions comme la restauration est aujourd'hui la pratique habituelle, mais il a été précisé que rien n'était décidé à ce stade.

Par ailleurs, certains opposants ont posé la question des travailleurs détachés et douté d'un recrutement exclusivement local, même dans le cas où les marchés seraient attribués à des entreprises locales.

Les emplois correspondant à la phase de construction ont également été abordés. Les entreprises du BTP, dont le secteur est en crise, voient dans ce chantier un potentiel de redynamisation. Elles ont fait état du cas du Center Parcs de la Vienne, réalisé à 70 % par des entreprises locales et régionales, pour montrer la confiance qu'elles avaient dans le projet et son maître d'ouvrage. Les besoins du chantier concerneraient l'ensemble des corps

d'état et aux 500 emplois de la phase chantier – en réalité 300 mais 500 selon les étapes du chantier – il faut en rajouter autant chez divers fournisseurs et prestataires.

Ce serait pour les entreprises du BTP une opportunité importante de conforter l'emploi de centaines de salariés sur une période longue, ce serait également une opportunité de former et d'intégrer de nouveaux professionnels, issus notamment des centres de formation spécialisés dans la construction bois : Lycée du Bois et Compagnons du Devoir à Mouchard, AFPA de Lons-le-Saunier. La création d'une filière spécialisée dans ce domaine permettrait d'offrir des débouchés au-delà du chantier de Center Parcs.

La culture coopérative du département faciliterait les démarches collaboratives pour former des groupements d'entreprises à même de répondre aux appels d'offres de Pierre & Vacances. En phase d'exploitation, la maintenance et l'entretien permettraient également de maintenir et de créer de nombreux emplois chez les artisans locaux.

Etant résolument hostiles au projet de Center Parcs, les opposants ont fait valoir qu'il existait d'autres moyens pour la collectivité de relancer l'économie du bâtiment, notamment en soutenant financièrement la restauration des logements vacants et la rénovation énergétique. Les deux domaines d'activité auraient en outre l'intérêt de répondre à des besoins de la population. Concernant l'insertion dans le monde du travail de ceux qui en sont les plus éloignés : chômeurs de longue durée ou jeunes ayant prématurément décroché du système scolaire, ils n'ont pas été convaincus par les clauses d'insertion que Pierre & Vacances ferait figurer dans les marchés. Ils considèrent que l'économie sociale et solidaire est plus à même d'insérer ces publics que l'économie purement marchande.

Enfin, l'aspect du projet le plus dénoncé a été celui que les opposants ont mis en avant tout au long du débat : l'implication financière des collectivités dans le projet à travers la future SEM et dans la réalisation des réseaux desservant le parc ainsi que les éventuels avantages fiscaux dont bénéficierait Pierre & Vacances ont conduit les opposants à des estimations du coût unitaire des emplois pour la collectivité publique. Ces sommes qu'ils jugent exorbitantes et investies dans un projet qui leur paraît inutile, seraient pour eux mieux utilisées à soutenir des associations au service de la population, des structures d'insertion, à financer des services publics et des projets de développement plus solidaires et dans la tradition jurassienne, et comme déjà évoqué, à subventionner des travaux de rénovation énergétique.

- L'agriculture et la viticulture

Les impacts sur l'agriculture et la viticulture sont directement liés à l'accueil de nouveaux consommateurs, le projet lui-même ne consommant pas de terres agricoles. Un point délicat concernait la cohabitation entre les troupeaux et les touristes, sur la petite route départementale accédant au Center Parcs, mais la perspective d'un accès par la RN5 semble avoir levé cette difficulté.

Les agriculteurs, ou plus exactement certains d'entre eux, voient dans le Center Parcs une notoriété nouvelle pour les productions locales et en particulier les fromages emblématiques de la région et les vins tout aussi remarquables. Pierre & Vacances indique que 59 % des achats des Center Parcs sont effectués dans le département ou la région par les restaurants et les supérettes dans lesquels viennent s'approvisionner les clients. Pierre & Vacances se dit en outre prêt à mettre gracieusement à disposition une boutique à l'intérieur du Center Parcs qui serait gérée par les producteurs locaux, et également à organiser un marché hebdomadaire en liaison avec eux.

L'importance de ces retombées a été mise en doute par les opposants au projet en faisant valoir que ni les fromages, ni les vins AOC n'avaient de problèmes sérieux de commercialisation, et qu'il était difficile de préciser la part des productions locales dans les achats effectués localement par les restaurants et les supérettes. Ils doutent également de la

volonté de restaurants sous-traitants ou franchisés d'intégrer une part significative de leurs produits de grande qualité mais dont le prix est peu conforme aux pratiques habituelles de la restauration collective. Pierre & Vacances a émis l'hypothèse d'une gestion en régie de la restauration, sans pouvoir s'engager à ce stade, solution qui donnerait cependant plus de crédit à ses propos sur la volonté de donner à ce Center Parcs une image de qualité gastronomique.

Les opposants au projet ont de leur côté fait des propositions de développement et de diversification d'une agriculture tournée vers les besoins locaux – nous y reviendrons.

S'agissant de la filière bois, le recours à une chaufferie bois pour l'équipement central semblerait plus adapté qu'une usine de méthanisation. Ce choix apporterait des débouchés significatifs à la filière bois énergie, notamment par la production de plaquettes forestières.

Dès le début du débat, un spécialiste de la forêt a contesté l'emplacement choisi pour le Center Parcs, comme étant la partie la plus productive de la forêt communale. Cet avis a été confirmé par l'ONF, gestionnaire de la forêt.

Comme nous le verrons, un nouvel emplacement moins sensible au plan forestier et situé plus au nord est actuellement à l'étude. La décision de Pierre & Vacances de limiter ses achats à une superficie entre 80 et 100 hectares est apparue positive à la plupart des participants.

L'impact d'un Center Parcs sur la forêt a été également abordé sous l'angle de l'artificialisation des sols sylvicoles et dénoncé comme ayant des conséquences écologiques et pédologiques dépassant les seules parties défrichées et bétonnées.

Enfin, l'impact de la distraction du régime forestier de 100 hectares de la forêt de Poligny sur les finances de la ville pour qui la forêt est une richesse productrice de revenus, a été longuement débattu. Le maire de Poligny a considéré que cette perte de recettes serait largement compensée par l'augmentation des impôts locaux apportée directement ou indirectement par le Center Parcs.

- Le tourisme

J'en ai déjà dit un mot, pour le professionnel du tourisme, Center Parcs est une opportunité pour augmenter la fréquentation touristique et diversifier son public. Aujourd'hui, le tourisme dans le Jura est essentiellement tourné vers la culture, la nature, la gastronomie et le sport. Center Parcs apporterait un public différent, familial, cherchant la détente, le farniente et le bien-être, ce sont les termes employés.

L'augmentation importante des recettes issues des taxes de séjour permettrait d'enrichir l'offre touristique et de loisirs, au-delà du Center Parcs.

Les opposants se sont montrés très attachés à la tradition du tourisme vert et culturel qui caractérise le Jura. Ils ont également fait valoir qu'il y avait d'autres possibilités de développer le tourisme local et ont évoqué la situation du village de Lamoura qui leur semble démontrer le désintérêt du public pour un tourisme trop concentré. Ils ont néanmoins considéré qu'il était nécessaire de trouver une solution pour cet ensemble en passe de devenir une friche.

- L'environnement

Cet aspect du projet a été l'un des thèmes majeurs des interventions, aussi bien en réunion que dans les diverses contributions écrites et les questions. Il est apparu d'emblée comme un point central, trop complexe pour ne faire l'objet que d'une seule séance de travail. Il a été traité, à la demande des participants, au cours de trois réunions. Une d'entre elles, précédée

d'une visite sur le site, a porté sur les aspects liés à l'eau et à la biodiversité, une séance a été consacrée aux questions concernant l'énergie, et une réunion restreinte à caractère technique a permis d'approfondir les questions posées par le traitement et le rejet des eaux de piscine.

L'attachement du public aux questions environnementales a été très perceptible pendant ce débat. Il n'a pas semblé à la Commission que cet intérêt soit principalement le résultat d'une opposition a priori au projet de Center Parcs. L'environnement nous est apparu être pour les Jurassiens une question en soi portée collectivement. En a attesté le ton neutre et sans agressivité avec lequel les questions étaient posées en réunion.

La bonne connaissance des questions environnementales et de la réglementation était évidente chez bon nombre de participants et l'attachement à la préservation d'un territoire encore plus manifeste.

Dans les questions posées en atelier comme sur le site, c'est comme nous l'avons dit d'abord les craintes liées à l'alimentation en eau potable puis aux rejets des eaux usées de toute nature : eaux vannes, eaux pluviales, eaux du centre aquatique, qui s'expriment.

Les milieux dont la dégradation est redoutée sont ceux du bassin de l'eau et ceux des sources de la Seille pour lesquelles des tests de coloration ont montré la rapidité de la percolation des eaux infiltrées sur le plateau via le réseau karstique qui les relie.

Ces aspects ont bénéficié des interventions en réunion de deux experts hydrogéologue, dont l'un était mandaté par la commission : Mme Doerflinger du BRGM.

La réunion technique consacrée au traitement et au rejet des eaux de piscine a apporté des éclaircissements malgré la complexité du sujet. Il reste encore cependant quelques questions non clarifiées.

L'espoir d'un éventuel recours à une solution technique excluant tout rejet d'eaux de piscine en milieu karstique, présenté comme une possibilité lors de la réunion portant sur l'environnement a été démenti lors de la réunion technique par les experts du maître d'ouvrage qui ont considéré que cette solution était impossible avec l'équipement prévu. Le maître d'ouvrage a produit ces derniers jours une note technique portant sur le mode de traitement de ces eaux. La Commission recommande néanmoins au maître d'ouvrage de solliciter pour avis le Conseil scientifique de l'Agence de l'Eau sur la question délicate du rejet dans le milieu naturel des eaux de piscine après traitement.

La visite en forêt qui avait précédé l'atelier sur l'environnement avait comme objectif de repérer le site figurant dans le DMO et également de situer deux ou trois autres possibilités d'implantations présentées comme moins pénalisantes pour la forêt et plus éloignées du village du Fied. L'ampleur des acquisitions prévues initialement par le maître d'ouvrage avait suscité des questionnements sur l'éventualité d'un doublement de la capacité d'accueil d'un Center Parcs, comme cela a été le cas pour le site de Lorraine. Cette possibilité d'extension n'était pas mentionnée dans le dossier mais figurait dans la lettre d'intention signée avec les collectivités territoriales. Cette lacune n'était pas sans conséquences sur la capacité des équipements desservant le Center Parcs et ne répondait pas aux exigences de transparence des informations données au public. Le maître d'ouvrage a en séance renoncé à toute éventualité d'extension et c'est entre 80 et 100 hectares de forêt qui sont envisagés au lieu des 150 prévus initialement.

Les études sur la biodiversité ont été faites dans une aire assez large incluant l'emplacement initial du projet. De grande qualité et présentées par des experts du maître d'ouvrage, elles n'ont pas été contestées. Avant d'arrêter éventuellement un nouvel emplacement hors du périmètre étudié, il serait nécessaire de refaire pendant une année complète des études environnementales sur les sites alternatifs possibles. Il semble d'ores et déjà que des

contraintes fortes liées à la présence de dolines et de lapiaz soient de nature à écarter un des sites. Le maître d'ouvrage a déclaré poursuivre les études et a semblé accepter a minima de décaler son projet vers le nord à l'intérieur de la zone déjà étudiée.

Il n'est pas interdit de considérer que c'est un des acquis du débat au même titre que l'engagement pris en réunion de limiter le projet à 400 cottages et le choix d'un nouvel accès pour le Center Parcs.

Au titre de l'environnement, a également été évoquée la question de la destruction d'espaces forestiers alors qu'une installation comme le Center Parcs pourrait trouver sa place dans des friches industrielles ou commerciales proches des grandes agglomérations, selon France Environnement. Cette possibilité ne semble pas envisagée par le maître d'ouvrage dont les clients, dit-il, viennent chercher un dépaysement dans une nature authentique.

Au-delà de ces aspects très concrets, c'est la compatibilité du Center Parcs avec une politique de Développement durable qui a fait l'objet de débats ; au cœur de cette question, la consommation d'eau déjà évoquée et la consommation énergétique de l'installation dans un contexte où tout le monde semble s'accorder sur la nécessité d'aller vers la sobriété.

Le maître d'ouvrage dit vouloir être exemplaire sur ce dernier aspect en ayant recours à une énergie renouvelable pour le chauffage de l'espace central et en assurant une excellente isolation thermique des cottages.

L'Association des communes forestières du Jura indique être en position de structurer la filière bois énergie pour répondre à la demande croissante de plaquettes de bois forestières, dont celles qui viendraient du Center Parcs.

Le recours à la méthanisation comme autre source d'énergie renouvelable a été traité longuement. Il semble rencontrer des obstacles importants en raison des difficultés d'alimentation du méthaniseur de manière constante et des possibilités d'épandage des digestats. Cette hypothèse n'a suscité par ailleurs qu'un enthousiasme modéré de la part des agriculteurs.

Pour les professionnels du bâtiment, qui défendent ardemment le projet tout en reconnaissant qu'il pose des difficultés au regard de l'environnement, les solutions en matière d'économies d'énergie sont aujourd'hui bien maîtrisées par les entreprises franc-comtoises, elles affirment même pouvoir aller au-delà des performances RT 2012 – 10 % pour l'isolation des cottages.

La consommation d'énergie liée aux déplacements a également été évoquée, sans beaucoup d'arguments très convaincants, les déplacements étant une des composantes incontournables du tourisme.

- Le financement et le montage opérationnel

Nous passons au financement et au montage opérationnel qui ont tellement passionné. Les questions financières ont traversé tout le débat. Elles ont focalisé dès le début des oppositions très marquées au principe d'un financement public d'un projet à caractère privé alors que les partisans de ce mode de financement se sont exprimés plus progressivement au fil des réunions, ainsi que sur le site Internet.

La réunion consacrée à ce thème a pu générer des insatisfactions, le public attendant des réponses qui ne pouvaient pas toujours lui être données sur le champ. La poursuite du débat à travers les ateliers suivants et les réponses apportées aux nombreuses questions des internautes ont permis d'apporter des compléments d'information nécessaires même s'il n'a pas été répondu à toutes les attentes.

Si le constat de la pénurie d'argent public est partagé par tous, son usage dans cette conjoncture divise les intervenants. L'opposition structurée et mobilisée contre le financement public d'un projet privé conteste les coûts qu'il engendre pour les collectivités et les risques financiers qu'il comporte. Les opposants doutent du retour sur investissement et de la durabilité du projet, considérant qu'il sera rapidement obsolète. Ces arguments sont portés principalement par les représentants locaux de la mouvance écologique ou du Parti de Gauche ou de mouvements associatifs comme Le Pic Noir et ID Jura. Ce point de vue est également développé par des habitants du territoire ne se référant pas à une appartenance spécifique mais se présentant comme de simples contribuables souhaitant avoir leur mot à dire sur l'usage de leurs impôts.

Le projet est soutenu par l'ensemble des collectivités territoriales locales, départementales et régionales, qui ont récusé les propos laissant croire qu'elles allaient attribuer 60 M€ de subventions à un maître d'ouvrage privé. Elles ont rappelé que les fonds propres mobilisés se limitaient à 16 M€ et insisté sur le caractère d'investissement que représentait leur participation à ce projet et sur les retours générés sous forme de loyers et de recettes fiscales.

Plus généralement, le président du Conseil Départemental a exposé la politique de soutien à l'économie qu'entend conduire l'exécutif récemment élu.

En période de pénurie de finances publiques et de diminution des dotations de l'Etat, le département n'a plus les moyens d'attribuer largement des subventions. Il soutiendra l'économie en investissant dans l'installation d'entreprises viables, dont la solidité garantit des retours. Le maire de Poligny a également insisté à plusieurs reprises sur l'enjeu que représentaient des recettes fiscales dans ce contexte de réduction des dotations de l'Etat à court terme.

Les représentants des différents secteurs économiques : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture, BTP, Office du Tourisme, Association des communes forestières du Jura, se sont également prononcés en faveur du projet, mais ont assez peu abordé ses aspects financiers. Il y a eu peu d'expressions individuelles favorables au projet sur cet aspect.

Les réponses apportées par les collectivités n'ont semble-t-il pas atténué les fortes réticences et les inquiétudes des opposants partagées par certains participants n'ayant pas un avis tranché sur l'intérêt et la viabilité du projet. Les questions posées tant en réunion que sur le site ont apporté des informations qui ne figuraient pas dans le DMO. Elles peuvent être regroupées en trois rubriques :

- La situation financière du Groupe Pierre & Vacances et sa stratégie ;
- Le montage financier et le développement du projet ;
- Les engagements des collectivités et les risques associés.

La situation financière du Groupe Pierre & Vacances et sa stratégie

La situation de Pierre & Vacances, groupe international comprenant de nombreuses filiales et qui opère dans plusieurs pays européens, inquiète les opposants et suscite des interrogations. Ils se sont intéressés à son organisation, ses résultats financiers, sa situation fiscale, demandant davantage d'informations sur les sociétés et filiales qui composent le groupe, s'inquiétant de la persistance d'un résultat déficitaire et de la multiplication des projets d'implantation. Ceux qui sont opposés aux financements publics sont confortés dans cette position par le fait que Pierre & Vacances sollicite les collectivités au lieu d'investir lui-même dans ce projet. Ils posent une question simple : si le projet est rentable, pourquoi Pierre & Vacances ne le réalise-t-il pas sur ses propres fonds ? Le maître d'ouvrage a expliqué qu'il doit trouver des partenaires qui acceptent d'investir dans la durée, ce qui est difficile auprès d'investisseurs purement privés qui attendent des rendements à court terme.

Par ailleurs, il peut lui-même être propriétaire des installations, au risque de bloquer ses possibilités d'expansion. La dissociation propriétaire/exploitant dans le domaine de l'immobilier de tourisme est devenue selon lui une pratique générale. Pour les opposants, cela revient à faire porter le risque par les collectivités territoriales. En réponse, le maître d'ouvrage a rappelé qu'il assumerait seul le risque commercial, les loyers étant garantis pendant 20 ans.

Le maître d'ouvrage a également été interpellé sur la logique économique qui le conduit à développer deux projets à proximité l'un de l'autre et sur les risques de cannibalisation des uns par les autres. La perspective d'une fusion des deux régions de Franche-Comté et Bourgogne qui seraient dotées chacune d'un Center Parcs a fait peser des doutes sur la réalité de l'intention de Pierre & Vacances de réaliser les deux projets et sur la possibilité pour la grande région de les soutenir financièrement.

Le montage financier et le développement du projet

C'est sans doute sur cette partie du débat que les réponses aux questions sont restées en deçà des attentes du public, au moins jusqu'à ces derniers jours parce que sont arrivés des éléments nouveaux, pour les raisons qui ont été rappelées par le Conseil Départemental et qui tiennent au stade d'avancement du projet.

Les engagements des collectivités et les risques associés

Si le principe de la participation financière des collectivités reste acquis, le document d'intention n'engage pas ses signataires et la répartition du financement entre chacune n'est pas établie à ce stade du projet. Seule la part globale pour la capitalisation de la SEM par les collectivités est communiquée avec l'assurance que cet engagement resterait sans incidence sur la fiscalité locale. Aucune autre donnée telle que bilan prévisionnel, compte d'exploitation, n'a permis au public d'entrer dans le débat purement financier du budget de la SEM qui serait constituée.

Quelques évaluations sommaires des retombées fiscales ont été apportées en séance, certains estimant qu'il faudrait en fait avoir une vision plus globale en intégrant dans les calculs les dégâts occasionnés aux sols et aux sous-sols, la perte de la forêt et le coût des avantages fiscaux. L'entrée possible de Pierre & Vacances au capital de la SEM a été évoquée, mais sans indications chiffrées. Le prix de vente du terrain forestier n'a pas non plus été communiqué, dès lors qu'il requiert l'intervention de France Domaine.

Le rôle des différentes structures

La mise en place de la SEM et son fonctionnement n'ont pas généré de questions appelant d'autres informations que celles figurant dans le dossier du maître d'ouvrage, les élus rappelant que c'est un montage dont ils ont l'expérience. La seule information nouvelle apportée par Pierre & Vacances est qu'il a initié pour la première fois ce type de montage dans le Center Parcs de la Vienne qu'il vient d'ouvrir. Les questions sont plutôt concentrées sur les différentes structures qui interviennent dans la gestion du domaine et les compétences respectives de chacune : l'AFUL, le syndicat provisoire, etc.

- Les engagements des collectivités locales et les risques associés

L'engagement financier des collectivités dans la SEM propriétaire du Center Parcs a suscité beaucoup de réserves et de craintes, qu'il s'agisse de l'équilibre financier par le risque de baisse des recettes, l'interruption du bail, les coûts cachés des réparations, de la vétusté des équipements, de l'obsolescence du modèle de Center Parcs qui viendrait de l'évolution des goûts de la clientèle.

En réponse à ces craintes, Pierre & Vacances a rappelé les informations figurant dans le DMO, les collectivités pour leur part ont apporté des précisions supplémentaires alors que des intervenants se montraient plus exigeants. Le Conseil Départemental a fait état d'un accompagnement juridique des collectivités tout au long des différentes phases de mise au point du projet et d'un appui de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui apportera les services d'un avocat spécialisé dans ce type de dossier.

Le public, en retour, a exprimé des exigences pour des garanties supplémentaires sous la forme d'une expertise indépendante du chiffre d'affaires généré par un Center Parcs, voire d'une évaluation préalable du contrat de partenariat. Un intervenant est allé plus loin et a exigé qu'avant toute signature les citoyens aient accès aux documents financiers prévisionnels et qu'ils puissent en débattre ; un autre a demandé la mise en place d'un comité de suivi permettant de vérifier que Pierre & Vacances a tenu ses engagements.

Une partie des intervenants a fait part de sa préférence pour que cet argent public aille à d'autres engagements : énergies nouvelles, soutien des structures existantes et en difficulté. Le Conseil Régional a indiqué qu'il n'abandonnerait pas Lamoura et le tourisme social qui y est associé.

- Les projets alternatifs

Ce débat a été intéressant parce qu'il a fait émerger des dynamiques de propositions complémentaires ou alternatives.

Des groupes constitués à l'occasion du débat ou des particuliers ont ainsi déposé des contributions visant au développement d'autres projets, le plus souvent agricoles et forestiers, encore qu'il y ait eu pas mal de propositions qui étaient plutôt complémentaires, pour améliorer la situation du tourisme.

La question des projets alternatifs est directement liée aux financements publics qui seront mobilisés pour Center Parcs et qu'il faudrait mobiliser pour ces projets.

Quatre projets alternatifs ont été déposés sur le site :

- Un premier projet pour le développement du vignoble jurassien qui viserait à étendre les superficies productives à l'intérieur des aires des appellations, par la plantation de nouvelles parcelles. Ce projet se déroulerait bien évidemment sur un temps assez long.
 - Un deuxième projet qui regroupe deux idées, deux projets, et viserait à l'autonomie alimentaire de la Communauté de communes du Comté de Grimont Poligny, en particulier par une remise en culture de terres non productives et une politique foncière adaptée.
 - Un troisième projet déjà soutenu par des interventions communes de la Chambre d'Agriculture et du Centre régional de la propriété foncière ; ces actions seraient amplifiées par des soutiens financiers accrus permettant notamment le désenclavement de personnes aujourd'hui inaccessibles et générerait un impact économique plus rapide et des emplois locaux plus nombreux que le Center Parcs, selon ses auteurs.
 - Enfin, une proposition portait sur la modification de l'accès au Center Parcs.
- Conclusion

Ce débat, comme celui du Rousset, a été confronté à quelques difficultés, la place du débat dans le calendrier du projet et dans les agendas électoraux en fait partie.

Ce débat est intervenu dans un contexte doublement particulier. D'une part, il a été organisé alors qu'une lettre d'intention avait été signée entre Pierre & Vacances et les présidents des Conseils départementaux et régionaux, et d'autre part, il a eu lieu entre deux élections locales majeures, celle du renouvellement de l'exécutif départemental et l'élection à venir de l'exécutif d'une grande région regroupant Franche-Comté et Bourgogne. D'aucuns considèrent qu'il est intervenu trop tard pour que soit sérieusement abordée la question de l'opportunité, alors que des engagements avaient déjà été pris et l'idée d'un débat alibi servant seulement à améliorer le projet a été répandue. Rappelons toutefois que Pierre & Vacances n'était pas tenu de saisir la Commission Nationale du Débat Public et qu'il l'a fait en plein accord avec les exécutifs locaux. Même si cette saisine a pu apparaître tardive, elle est apparue comme une démarche responsable.

Cette question de la place d'un débat dans le calendrier d'un projet est d'ailleurs récurrente. Comment se définit son opportunité ? Quand et comment débattre d'un projet si sa construction est insuffisamment précise pour le crédibiliser ? Tout peut-il être mis en cause à l'issue d'un débat ?

Le débat autour du Center Parcs de Poligny a montré que l'opportunité d'un projet n'est pas une position abstraite mais la résultante d'une analyse multicritères. C'est bien la synthèse des différentes approches, l'utilité du projet pour la collectivité, sa capacité à s'insérer dans le contexte socioéconomique local, ses impacts, ses coûts, qui permettent de construire un avis global sur l'opportunité d'un projet et de réexaminer le cas échéant les engagements provisoires qui auraient été pris. Peut-être, l'éventualité d'accueillir ce projet aurait-elle pu être débattue sur son principe et sur celui d'une implication financière des collectivités avant la signature d'un préaccord, même sans réelle valeur juridique, mais il semble néanmoins que le débat a apporté suffisamment de réponses au public et aux responsables élus pour permettre à chacun de se faire sa propre opinion en pesant les avantages et les inconvénients d'un tel projet.

La tenue du débat entre deux élections a été une difficulté pour les exécutifs locaux. Le Conseil Départemental qui venait d'être renouvelé a pris le temps de s'approprier le dossier et a finalement confirmé le principe de son soutien au projet ; le Conseil Régional, outre les inconnues liées à la fusion avec la Bourgogne, n'a pas semblé être en position de s'engager pour les années à venir au-delà de ce qui avait été envisagé. Cette période entre deux élections locales a favorisé une certaine politisation du débat.

Autre difficulté : la maîtrise d'ouvrage multiple. Une autre difficulté vient du montage opérationnel du projet. Pierre & Vacances se présente comme seul maître d'ouvrage et cela correspond à la réalité juridique, pour autant, le montage financier de ce projet comportant l'implication financière des collectivités locales par le biais d'une SEM qui prend en charge l'équipement central et le financement par la collectivité de la desserte du site par les réseaux, peut s'interpréter comme une responsabilité partagée. Sans que ce soit jamais exprimé en ces termes, les collectivités déclarant être seulement en appui du projet, le Conseil Départemental et le Conseil Régional par la voix de vice-présidents, ont néanmoins assumé leurs engagements en expliquant leurs choix.

Il y a eu quelques ambiguïtés liées à la confrontation entre la démocratie représentative et la démocratie participative.

Ce débat a fait apparaître un important besoin d'expression d'une partie de la population. Il y a eu parfois des malentendus entre les deux formes de démocratie.

Les élus ont parfois ressenti les critiques comme une remise en cause de leur légitimité. A l'inverse, les opposants au projet ont considéré que la signature d'une lettre d'intention portant sur un partenariat financier sans en avoir débattu avec les citoyens était une forme de dissimulation.

Si les formes participatives d'un débat ne sont pas assimilables à de l'autogestion car elles ne déposent pas les élus de leur pouvoir d'arbitrage, à l'inverse, le fonctionnement de la démocratie représentative n'est pas assimilable à un blanc-seing pour tous les choix importants à effectuer pendant toute la durée des mandats. Les processus de consultation et de participation sont destinés à éclairer les responsables élus sur les attentes et les sensibilités de la population avant les prises de décisions. Dans le cas de Poligny, l'implication des collectivités locales dans le projet a conduit les opposants à vouloir tout comprendre du dossier et en particulier les aspects économiques et financiers.

Cette demande de transparence a pu être ressentie comme une défiance par des responsables élus, maires et conseillers départementaux et régionaux.

Autre aspect qui tient au projet lui-même : la difficulté qu'il y a à soumettre au débat public un projet peu malléable.

Le projet de Center Parcs est peu adapté au débat public en raison de la faible plasticité de son concept. Comme nous l'avons souligné, il s'agit d'un produit qui a son équilibre propre et une conception modélisée peu susceptible d'intégrer les demandes de modifications importantes qui seraient issues d'un débat.

Il ne s'agit pas d'un équipement public dont le programme est finement adapté aux besoins locaux, mais d'une offre de loisirs qui est destinée à une chalandise extérieure au territoire, même si elle ne vient pas de très loin. Cet aspect formaté a conforté la perception d'un projet hors sol dont certains ont vu les impacts positifs alors que d'autres se sont sentis dépossédés du pouvoir d'accueillir ou de refuser un équipement touristique très éloigné de la tradition locale. Ce débat est allé très au-delà des aspects propres au projet pour faire place au débat sur des visions divergentes et très politiques du développement d'un territoire.

Les véritables conclusions de ce débat seront tirées par ceux qui l'ont initialement proposé, c'est-à-dire conjointement le maître d'ouvrage et les collectivités territoriales qui s'y associeraient en constituant l'essentiel du capital de la SEM. C'est à eux qu'il appartiendra, au plus tard début 2016, de dire s'ils confirment ce projet, y renoncent, ou encore s'ils le réalisent selon des modalités infléchies par rapport à ce qui était envisagé initialement.

Tous ceux qui ont participé à ce débat – et ils sont nombreux – espèrent que le maître d'ouvrage et les collectivités locales feront bon usage des apports d'un débat certes illustré par des désaccords profonds mais qui a soulevé des questions intéressantes et apporté de nombreuses précisions.

La loi prévoit que les commissions particulières du débat public ne se prononcent pas sur le fond des projets qui leur sont soumis, notre responsabilité est d'établir un compte rendu des débats, la Commission nationale devant en tirer un bilan dans les deux mois.

Cette synthèse est incomplète, même si elle vous a paru extrêmement longue, et le compte rendu final comportera, pour chacun des thèmes abordés, un état des principaux arguments défendus ainsi que des questions clés et des réponses qui leur auront été apportées.

Sans émettre d'avis, nous irons un peu plus loin, en mettant en évidence les points de vigilance issus des échanges ou des écrits ; certains ont été évoqués dans ce propos.

Enfin, si Pierre & Vacances et les collectivités locales partenaires confirmaient leur décision de s'engager dans ce projet, la Commission émet le vœu que l'association des citoyens se poursuive par des travaux concrets sur les aspects les plus délicats du projet et en particulier sur les questions environnementales ainsi que sur l'implication des milieux économiques dans la réalisation et le fonctionnement du Center Parcs.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LA SALLE

Claude BRÉVAN : Le public va pouvoir s'exprimer. Je le rappelle et le rappellerai, on ne refait pas le débat, clairement. Vous pouvez dire ce que vous pensez de la synthèse que je viens d'évoquer, si j'ai oublié des points importants, mais l'intérêt est surtout que vous disiez ce que vous avez retiré de ce débat, comment vous l'avez perçu, s'il a été complet, incomplet, s'il reste des choses qui n'ont pas été traitées selon vous. Nous serons donc un peu draconiens sur la prise de parole.

J'ai oublié de dire que Pierre & Vacances a énormément travaillé pendant tout ce débat, à la fois pour préparer les réunions mais aussi pour répondre aux innombrables questions qui ont été posées et qui ont demandé quand même un travail considérable. Je crois que quoi que l'on pense du projet, il faut les remercier de l'importance de leur apport dans ce dossier.

Mme BRÉVAN : Qui souhaite prendre la parole ? M. Lacroix ; pas trop longtemps !

Gérard LACROIX : Bonsoir à toutes et tous, je n'ai pas besoin de me présenter puisque c'est fait. Je pense que Mme Brévan n'est pas étonnée que je prenne la parole.

Claude BRÉVAN : Non, pas du tout !

Gérard LACROIX : Je vous remercie. Si je devais vous adresser des félicitations, ce serait seulement pour votre capacité de synthèse. Pour le reste, j'ai quelques réserves et je vais vous en faire part.

Concernant l'organisation des débats, je trouve que vous avez accordé une place excessive, anormale, aux élus et aux entités administratives. Vous pouvez être d'accord ou ne pas être d'accord, mais j'ai quelques soutiens et je vais vous lire quelques lignes.

Claude BRÉVAN : Rapidement, M. Lacroix. Nous vous écoutons.

Gérard LACROIX : Voilà ce que dit M. Leyrit que j'ai mis en cause dans le débat Cigéo.

Claude BRÉVAN : On ne remonte pas à Cigéo, s'il vous plaît ! On parle du débat, là.

Gérard LACROIX : Non, je ne vais pas reprendre ce débat-là. Voilà ce que précise M. Leyrit dans la page d'accueil de la Commission Nationale du Débat Public :

Dans notre pays, les processus de consultation directe des citoyens sont peu développés. En revanche, on a multiplié depuis 20 ans les procédures, les consultations obligatoires d'organismes toujours plus nombreux, procédures souvent formelles et de faible portée, que ne comprennent d'ailleurs pas les citoyens.

Il ajoute par ailleurs :

Il faut développer la consultation directe des citoyens, pour que les citoyens retrouvent la confiance.

Quand je vous entends venir nous expliquer les états d'âme des élus, je trouve que M. Leyrit a bien raison de rappeler que ce débat est un débat citoyen. Vous accordez, de mon point de vue, une place beaucoup trop importante à ce que pensent les chambres de ceci, les chambres de cela, ce qui vous permet en conclusion – et j'appelle cela une forme de manipulation – de diluer la « manifestation » des réticences que formulent nombre de citoyens contre ce projet, aussi bien sur les aspects financiers que sur les aspects environnementaux.

Je voudrais rectifier aussi quelque chose qui ne me semble pas normal, toujours sur le même plan : vous avez réservé les cahiers d'acteurs aux entités, ceci en contradiction avec les règles mêmes du débat citoyen que je viens de rappeler par l'intermédiaire de M. Leyrit.

J'ai proposé un cahier d'acteur, que vous avez d'abord refusé et il a fallu que j'invoque les arguments de droit...

Claude BRÉVAN : Non, rassurez-vous, les arguments de droit...

Gérard LACROIX : Madame, ne me coupez pas la parole !

Claude BRÉVAN : Quand même, attendez !

Gérard LACROIX : Je ne vous ai pas coupé la parole, Madame. Il a fallu que je vous rappelle les règles de droit pour que vous acceptiez de publier ce que j'ai produit, c'est-à-dire un cahier d'acteur, ce que beaucoup d'autres personnes n'ont pas osé demander alors qu'elles en avaient tout à fait la possibilité, simplement il suffisait de demander l'application des règles du droit.

Je voudrais rectifier des affirmations erronées concernant la réunion sur le traitement des eaux et l'assainissement. Vous avez parlé d'une réunion sur ce sujet, je suis désolé, il ne s'agissait pas d'une réunion publique mais d'une réunion à laquelle participaient des membres de Center Parcs, des membres de la CPDP, et une seule personne invitée parce qu'elle a manifesté un certain nombre de compétences dans le domaine, à savoir moi. Je ne peux pas accepter l'idée que ce débat restreint, en dehors du public, puisse être considéré comme un atelier de travail.

Claude BRÉVAN : Je rectifierai !

Gérard LACROIX : Quant aux réponses qui ont été apportées par Pierre & Vacances à la dizaine de questions que j'avais posées en public et qui avaient été applaudies, cela ne représente pas 5 % de l'ensemble des questions parce que pour être technique, cette partie-là est essentielle, tout simplement parce que le coût de ces conséquences environnementales n'a pas été pris en compte lorsque les élus ont approuvé le projet. Or, si l'on intègre la durée, c'est-à-dire si l'on fait un bilan à terme de ces conséquences, cela vient pénaliser de manière considérable, et je pense qu'à ce moment-là le projet doit être mis en cause.

Je voudrais préciser une chose, mais qui concerne un écologiste, qui a dit que les eaux de vidange pouvaient être rejetées dans les stations d'épuration, c'est absolument faux. Un décret (j'ai la date ici) précise que c'est interdit.

Claude BRÉVAN : M. Lacroix, on ne refait pas le débat !

Gérard LACROIX : J'apporte une précision. Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements.)

André MIDOL (Poligny) : Bonjour, je suis un nouveau jurassien. M. Lacroix, le débat a été souvent très éclairé, il a été parfois mal éclairé. J'avais préparé un petit propos, merci de m'avoir permis de rebondir sur le vôtre. Vous êtes un lanceur d'alertes, d'une certaine façon, et vous êtes influent puisqu'en faisant pression sur la Commission vous avez pu faire éditer, sans être une personne morale, un texte sur l'eau. Personnellement, je ne me serais pas permis d'insister, il y avait une règle, j'ai édité un texte qui ne sera pas diffusé sur papier, je ne consommerai pas de papier, il s'appelait « Le bébé et l'eau du bain », mais il était d'une autre nature.

Je suis moins influent. Si je vous cite et j'évoque votre intervention, c'est pour prendre en défaut certains attributs et certaines autorités dont se sont réclamées (pardonnez-moi) certaines personnes à l'occasion du débat. Je ne crois pas que ces personnes auront éclairé le débat d'une manière très rigoureuse et très scientifique, bien que telle fut souvent la revendication. Ainsi, tel expert de la forêt, tel autre banquier d'affaires, tel autre que je qualifie moi-même « agent d'investigation sur le Net », et enfin vous, M. Lacroix, qui vous posez dans un écrit très officiel désormais comme professeur de sciences. Vous l'êtes très certainement, mais je vous interroge. Sciences de quoi ? Est-ce la chimie ? La science de la vie et de la terre ? Et bravo à vous de pouvoir cumuler l'expertise en pesticides et en produits techniques, en même temps que celle de la vie des sols et de la protection des eaux. Donc, bravo, on vous applaudira puisque vous appréciez les applaudissements de la salle.

Claude BRÉVAN : Rapidement, M. Midol.

André MIDOL : Donc, le spectre des compétences est très large, simplement je pose la question : les experts qui nous parlent, quelles sont vos références et vos titres ? Avez-vous écrit d'autres textes que celui qu'on lira ce soir ? Dans quelles revues spécialisées, soumises à quels comités de lecture ?

Claude BRÉVAN : M. Midol, je crois que vous pourrez le demander en particulier. C'est sûrement intéressant mais...

André MIDOL : Cela a été le premier mot de conclusion. Je m'en tiens là et je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Je voudrais répondre sur la question des cahiers d'acteurs. Cela a été une décision de la Commission Nationale : les cahiers d'acteurs devaient être le propre des personnes morales. Je dois dire qu'après ce débat, je vais remonter cette question à la Commission Nationale parce qu'effectivement, c'est contesté. Nous avons fait – Dieu sait qu'on ne nous en remercie pas – une dérogation pour la proposition de M. Lacroix, au motif qu'il abordait un sujet qui n'avait pas été abordé par d'autres personnes, c'était un sujet très particulier, très spécifique. Mais, c'est vrai que dans l'état actuel les cahiers d'acteurs, ce sont les personnes morales et pas les personnes physiques. Comptez sur moi pour expliquer à quel point cela a paru injuste à certains.

Mme MOTTET : Bonsoir. Je voulais juste apporter une précision à M. Midol : quand je me suis permis un jour de vous faire une remarque, vous vous en souvenez, vous m'avez dit vertement de me taire, donc je trouve que les propos que vous avez tenus ce soir dans la salle ne sont vraiment pas à leur place. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, je m'étais excusée, d'ailleurs.

Je serai très rapide. Ma première interrogation concerne les questions sur le site : de nombreuses questions sont sans réponse, j'aimerais savoir s'il y aura des réponses et dans quel laps de temps.

Claude BRÉVAN : Apparemment, il en reste trois.

Mme MOTTET : Trois questions ? Non !

Claude BRÉVAN : Si, il y a eu tout un afflux de réponses ces derniers jours. Si vous en repérez, donnez-les à Julie Quentel ou à Wahel El Sayed, on regardera mais on a fait le point et il y avait trois questions.

Mme MOTTET : J'en ai posé trois, il n'y a pas eu de réponse, et il y en a eu d'autres sans réponse. Je suis désolée, vous regarderez. Ou alors elles sont arrivées ce soir à 20 heures.

Claude BRÉVAN : Non, je ne crois pas. Quand avez-vous posé ces questions ?

Mme MOTTET : Avant la date.

Claude BRÉVAN : Nous vérifierons, j'avais comme information qu'il ne restait que trois questions aujourd'hui auxquelles il n'a pas été répondu.

Mme MOTTET : C'était une question sur les taux de remplissage des différents Center Parcs.

Claude BRÉVAN : Nous en disons un mot. Une réponse a été apportée par Center Parcs, qui nous est apparue un peu courte. Je ne sais pas si l'on a mis la réponse Center Parcs ou si elle est encore chez Center Parcs, en état d'être complétée.

Mme MOTTET : Il n'y a pas de réponse. Ce serait intéressant...

Claude BRÉVAN : Parce que la réponse était : « On ne peut donner que des moyennes nationales », ce qui n'est pas suffisant.

Mme MOTTET : Je pense qu'ils connaissent, pour chaque Center Parcs, le taux de remplissage. Je n'accepterai pas de ne pas pouvoir avoir cette réponse-là, je suis désolée mais...

Claude BRÉVAN : Il faudra faire un petit effort... Question de transparence !

Mme MOTTET : Oui, quand même ! La deuxième question que j'avais posée concernait la Caisse des Dépôts et Consignation, il n'y a pas eu de réponse non plus.

Claude BRÉVAN : On lui a envoyé la question.

Mme MOTTET : La troisième question était sur le financement : vu l'état actuel des finances du Conseil Départemental, les fonds propres ne vont-ils pas être financés eux aussi par de l'emprunt ? Il n'y a pas de réponse.

Claude BRÉVAN : On demandera tout à l'heure.

Mme MOTTET : Il me semble qu'il y a beaucoup d'autres questions. Je voulais savoir jusqu'à quand on pourra avoir accès au site.

Claude BRÉVAN : Le site va continuer. Vous ne pourrez plus écrire sur le site.

Mme MOTTET : Mais on pourra le consulter.

Claude BRÉVAN : Bien sûr.

Mme MOTTET : Pendant combien de temps ?

Julie QUENTEL : Cinq ans et plus.

Mme MOTTET : L'autre question que je voulais poser est vis-à-vis des élus. Je souligne moi aussi la très bonne synthèse, d'ailleurs il y a eu des applaudissements dans la salle. Vous avez parlé notamment de transparence dans le dossier et je voudrais que les élus, ce soir, s'engagent à communiquer aux citoyens qui sont dans la salle, en toute transparence, toute l'évolution du dossier, ce qui va se passer... Qu'ils informent les citoyens. Quelles sont les échéances, les fréquences auxquelles nous serons informés de ce qui va se passer ? Je voudrais qu'ils s'engagent officiellement, ce soir, devant tout le monde, à le faire.

Claude BRÉVAN : Ils vont prendre la parole tout à l'heure, nous verrons ce qu'ils répondront.

Mme MOTTET : La deuxième chose est l'accès que l'on aura aux informations concernant les procédures à venir. On ne sait pas ce qui va se passer, mais il pourrait y avoir beaucoup de procédures qui se mettent en route, par exemple, la modification du PLU. Comment seront-nous informés ? Quand y aura-t-il l'enquête publique ? Quelles sont les différentes autorisations qui seront demandées dans le cadre du Document unique ? Qu'est-ce que ce Document unique qui va centraliser toutes les autorisations ? La Loi sur l'eau, le défrichement, les réseaux d'eau, d'assainissement, comment serons-nous informés là-dessus ? C'est plus du ressort de l'administration et de la préfecture mais comment le citoyen sera-t-il informé là-dessus ? Quand les enquêtes publiques seront-elles ouvertes ? Il n'y en aura qu'une, par rapport au Document unique, donc cela veut dire que l'on aura très peu de temps pour consulter un document qui sera énorme. Comment fera-t-on ? On ne connaît pas aujourd'hui l'évolution de ce dossier mais ce sont des choses que tout le monde doit savoir.

Claude BRÉVAN : Vous savez que nous produirons un compte rendu détaillé, d'ici la fin d'octobre, qui reprendra la synthèse que j'ai faite mais d'autres documents, et nous essaierons de faire un chemin de fer, en quelque sorte, de toutes les procédures qui devront suivre. Nous le ferons avec les services de l'Etat et le maître d'ouvrage pour que vous soyez éclairés sur la manière dont cela pourrait se dérouler si à l'issue des trois mois qui suivront ce compte rendu, Pierre & Vacances et les collectivités territoriales confirmaient leur engagement dans ce projet.

Mme MOTTET : Un mois d'enquête publique, c'est très court, vu l'importance du dossier.

Claude BRÉVAN : Merci, Madame.

(Applaudissements.)

Bernard POUILLARD : Tout d'abord, bravo pour votre synthèse, Mme Brévan, je me joins aux propos de Mme Mottet. Je me permettrai un tout petit bémol quand même (vous allez dire : « Venant de vous, ça ne m'étonne pas ») vous avez un peu trop survolé rapidement la partie forestière.

Claude BRÉVAN : Elle sera plus développée dans le compte rendu final.

Bernard POUILLARD : L'impact forestier, qui est vraiment le point de départ de tout ce projet, comme je l'ai déjà signalé, est vraiment d'une importance flagrante, c'est clair. C'est donc un peu rapide.

D'autre part, j'avais évoqué aussi le prix de cession de cette forêt. Je sais que c'est confidentiel, on va me dire qu'on ne peut pas en parler maintenant, mais cela avait quand même été évoqué au cours d'une réunion.

Claude BRÉVAN : Je l'ai évoqué dans mon propos.

Bernard POUILLARD : Oui, mais ce n'est pas allé bien loin.

Claude BRÉVAN : Je ne peux pas en dire plus que ce que je sais.

Bernard POUILLARD : Je reste sur ma faim. D'autre part, je profite du fait d'avoir le micro pour dire à M. Midol que je n'ai pas tellement apprécié ce qu'il a dit sur les soi-disant experts forestiers. Je n'ai pas l'arrogance de vouloir être expert forestier plus que cela mais je crois quand même connaître un peu ce qui concerne la forêt. On en avait déjà parlé « entre quatre yeux » une fois, et aujourd'hui vous remettez la gomme, en public, alors je n'apprécie pas trop !

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Patrice GIRARD, cofondateur du groupe de soutien au projet Center Parcs : J'avais prévu quelques pages mais je vais raccourcir.

Claude BRÉVAN : Vous ne refaites pas le débat et vous ne représentez pas la totalité de vos arguments, s'il vous plaît.

Patrice GIRARD : Non, j'ai raccourci. Après plusieurs mois de débats et d'ateliers, je voulais faire un petit point rapide. Je remercie Pierre & Vacances de nous avoir permis ce débat qui a été, je pense, enrichissant, énervant et surprenant.

Enrichissant parce qu'il nous a obligés à apprendre de nouvelles données et à nous documenter sur des choses auxquelles on ne s'intéresse pas forcément et qui ne font pas partie de notre culture ou de notre environnement. Donc, on a dû apprendre sur la forêt polinoise, sur les sols karstiques, sur les financements publics, les emprunts et plein d'autres choses qu'on ne connaît pas forcément.

Cette phase de débat a également été énervante pour plusieurs raisons. Je pense qu'à plusieurs reprises le débat a été parasité et rallongé par des rumeurs, de fausses informations, voire des diffamations. Cela m'a un petit peu gêné dans le sens où j'ai du mal à comprendre comment une opposition n'arrive pas à s'exprimer sans mensonge et sans histoires.

Claude BRÉVAN : Si vous pouviez éviter, sur cet aspect-là, ce serait tout à fait bien ! Ce n'est pas le moment ! Dites ce que vous avez retenu du débat et évitez les anathèmes !

Patrice GIRARD : D'une manière générale, j'ai trouvé le débat très intéressant, très enrichissant, mais j'ai trouvé qu'il était déplacé en dehors de la salle, cela m'a gêné. Par exemple, sur les réseaux sociaux ; ce qui s'est passé à plusieurs reprises sur les réseaux sociaux et sur certains sites, j'ai trouvé cela très déroutant puisqu'on fait circuler de fausses informations pour polluer le débat. Par exemple, « on va bétonner 300 hectares de la forêt de Poligny », « les artisans jurassiens vont fabriquer des merdouilles en agglomération ». Je tenais à le dire.

Claude BRÉVAN : Merci. La Commission n'a pas le pouvoir de contrôler les réseaux sociaux parce que cela ne lui est pas adressé.

Patrice GIRARD : Oui, je comprends.

Claude BRÉVAN : Et ce n'est pas le premier point qui fait que sur les réseaux sociaux circulent des informations fantaisistes.

Patrice GIRARD : Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Marie-Hélène RAFFANEL, adhérente de l'association Le Pic Noir : Bonsoir. Je suis profondément contre le projet Center Parcs. Mon intérêt au cours du débat... Comme beaucoup, j'ai partagé beaucoup d'informations, j'ai appris énormément de choses. Simplement, pour résumer ma position : la position de Center Parcs ne m'intéresse pas, ce qui m'intéresse, c'est le point de vue des élus des collectivités, parce que leur détermination va nous engager. Pour moi, c'est l'essentiel. Je me pose des questions puisqu'à l'issue du débat on a le sentiment que Pierre & Vacances va réfléchir et va prendre sa décision, comme si c'était la décision finale. Pour moi, la décision finale relève des élus des collectivités.

Claude BRÉVAN : Je crois que Pierre & Vacances ne pourra pas prendre sa décision s'il ne la prend pas en accord avec les collectivités ; sauf à ce qu'il trouve un autre montage financier.

Marie-Hélène RAFFANEL : Ce qui m'aurait intéressée pendant toute la période du débat... J'ai entendu souvent les personnes du Groupe Pierre & Vacances dire qu'elles allaient réfléchir, modifier un certain nombre de choses, donc je l'ai noté, même si pour moi ce ne sont pas des éléments qui vont dans le sens de ce que j'attends. Je n'ai pas entendu d'élus, j'aurais trouvé cela intéressant que des élus disent : « Quand cette question s'est posée là, on avait quand même des interrogations, des doutes... », qu'ils s'expriment un peu sur les éléments qui font qu'en définitive tous les élus grosso modo, iraient dans le même sens. Personnellement, cela m'a énormément manqué et je le regrette. J'invite les élus des collectivités – c'est une question que je me pose donc je vais la poser ce soir – à dire s'ils sont prêts à utiliser la période pour rencontrer les responsables d'ID Jura, par exemple, qui sont porteurs d'alternatives. Donc, les collectivités vont essayer de se construire un autre point de vue un peu contradictoire, pour leur permettre de prendre une décision la plus fondée possible.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Merci, ils vous répondront tout à l'heure. Une dernière intervention ? Monsieur.

Rémy LAURENT, Président de la CCI du Jura : Merci, Mme la Présidente. Je m'exprime ce soir au nom de l'Interconsulaire. Michel Chamouton est avec nous ce soir, Dominique Chalumeau est là, il est arrivé de Paris. C'est en leur nom que je m'exprime et surtout au nom de l'ensemble de nos ressortissants. Je rappelle que nous avons 18 000 ressortissants. Nous avons aussi des avis à donner. Je souhaite avant tout remercier la qualité des échanges que nous avons eus à maintes reprises tout au long de ces soirées et de ces débats, sur un projet emblématique d'une dimension dont le Jura peut être fier à plus d'un titre.

Ces remerciements vont bien entendu à votre équipe et à vous-même, Mme la Présidente, notamment sur l'excellence et la pertinence de cette synthèse que vous nous avez faite ce soir. Merci à l'initiative portée par Center Parcs et à tous ceux qui ont participé en apportant des questionnements légitimes, des suggestions, dont on voit déjà que certaines sont prises en compte dans les débats, et notamment ce soir.

Les chiffres quantifiant la participation et les questions abordées sont impressionnants, et confirment bien entendu le bien-fondé de cette initiative.

Je ne vais pas reprendre ce qui s'est dit tout au long de ces débats, nous avons eu l'occasion de faire une contribution – l'ensemble des Chambres consulaires -, de même qu'un cahier d'acteur remis également ce soir, avec la participation de l'ensemble des organisations professionnelles, notamment du bâtiment. Mais, on sait aussi (cela a été dit dans un certain nombre de ces soirées) que ce projet est extrêmement significatif pour notre territoire, tant économiquement qu'en termes de simulation de l'attractivité, et en partant d'une notoriété. C'est aussi une infrastructure qui doit être tournée vers l'extérieur du territoire et vers le territoire, je crois que cela nous a été confirmé ; c'est donc un impact positif sur la vie locale, toute l'année ; un accès aux équipements du complexe, comme vous l'avez rappelé ; une insertion de l'apprentissage, du partenariat...

Claude BRÉVAN : Vous ne représentez pas tous vos arguments, sinon je serai obligée de faire de même pour toute la salle et nous serons là à 2 heures du matin.

Rémy LAURENT : Excusez-moi, je passe rapidement. On vous dit que le projet peut se faire dans un projet de « made in Jura » et nous avons donc l'envie et la capacité d'accueil, avec

toutes les améliorations attendues dans ce débat, dont on s'est fait l'écho et qui seront bien entendues, j'en suis assez convaincu.

(Intervention inaudible.)

Rémy LAURENT : Non, je ne pense pas, parce qu'il y a des réalités derrière tout cela, si vous permettez. Nos entreprises ont montré déjà par le passé toute leur capacité à travailler ensemble, j'ai eu l'occasion de le voir moi-même. J'ai eu le privilège la semaine dernière, sur le pavillon France à l'Exposition Universelle de Milan, de voir la réalisation de nos entreprises du Massif du Jura - Simon. Cela a été dit par certains, nous avons des fleurons dans le Jura, avec la faculté de répondre dans les délais et dans la qualité.

J'en termine. Les évolutions possibles qui ont été introduites ou suggérées pendant les débats et qui ont retenu toute l'attention de l'équipe de Center Parcs, qui a écouté et apporté les éléments explicatifs nécessaires, pourront être complétées, et ces modifications tant dans le modèle que dans l'implantation vont sans aucun doute être prises en compte.

Je conclurai en redisant au nom de tous les acteurs économiques de notre territoire, combien ce projet nous tient tous à cœur, incluant bien entendu les enjeux financiers et de Développement durable. Nous restons bien sûr à la disposition de Center Parcs tout au long de la réflexion. Merci.

(Applaudissements.)

Andrina* : Bonsoir, j'habite dans une commune environnante, je suis jurassienne. Je voudrais répondre au monsieur qui a parlé tout à l'heure, je n'ai pas bien entendu son nom... M. Midol. Par rapport à ce qui pouvait se dire en dehors du débat, effectivement il y a certainement des rumeurs qui vont dans un sens mais cela va aussi dans l'autre sens, la Commission ne peut pas maîtriser ces propos-là et nul ne peut le faire puisque tout simplement nous sommes dans un Etat où l'on a une liberté d'expression et personne ne peut le maîtriser.

Ensuite, je voudrais dire en m'adressant plus particulièrement aux élus, que l'on a élu ces personnes-là, qu'ils ont entendu nos voix au moment où on les a élus et je pense qu'il faut aussi entendre la voix des personnes qui sont opposantes. Ce sont des voix au même titre que celles qu'on vous a données quand on vous a élus.

Je voulais aborder aussi une question par rapport au débat puisque j'ai suivi de loin tous les mouvements autour de ce qui parlait du projet Center Parcs mais je n'ai pas participé aux ateliers, je l'avoue, donc je m'excuse si ma question a déjà été abordée et écartée, mais on parle à un moment d'un point central lié à l'environnement, on en parle d'une manière plutôt retirée, avec un vocabulaire qui met à distance la réalité des choses, mais l'environnement est fait en priorité d'êtres vivants, qu'ils soient végétaux ou animaux, et je n'ai pas entendu parler de cela. On parle d'environnement comme quelque chose qui pourrait être statique et qui ne serait pas vivant, donc à un moment, la question des animaux par espèce a-t-elle été abordée clairement ?

Claude BRÉVAN : Elles ont été abordées lors de l'atelier environnement, je l'ai dit, il y a eu des experts qui ont présenté cela, les études étaient sérieuses et n'ont pas été contestées à ma connaissance.

Andrina* : D'accord. La dernière chose, vous parliez du logo « made in Jura », je pense que ce n'est pas juste un logo, juste une marque, ce n'est pas quelque chose du marketing. Les opposants aussi sont « made in Jura » et ils ont aussi le droit de savoir ce qu'ils mettent derrière ce logo.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Merci.

Cécile CLAVEIROLE, Membre du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) : Je réagis à l'intervention de M. Laurent, et pour rebondir sur l'intervention de la dame du Pic Noir. Je crois que ce débat n'aura servi à rien et fera la preuve que notre démocratie est vraiment malade, si chacun reste sur ses positions. Apparemment, dans le discours que l'on a entendu là - et je crains que les discours de nos élus qui viennent disent la même chose - vos positions n'auront pas changé, alors que nous avons échangé et débattu pendant des heures. Non, me dit Denis Sommer, très bien, je l'espère, mais je pense que c'est vraiment à cela que peut servir ce genre de débat et que notre démocratie en a un besoin fou. Comme l'ont dit plusieurs personnes, on vous a élus, on a mis un bulletin de vote mais ce n'est pas un blanc-seing et vous l'avez dit, Mme la Présidente ; aujourd'hui, dans notre société, les citoyens demandent à être entendus. Il y a des positions contradictoires, nous ne sommes pas tous d'accord, c'est humain, c'est notre nature, mais que l'on s'écoute, que l'on s'entende ! Et que l'on avance en tenant compte de chacun, cela me semble essentiel.

(Applaudissements.)

Laurent ASSATHIANY, Association ID Jura : Je voulais enchaîner sur ce qui vient d'être dit parce que c'est sur l'expérience même de ce débat-là que je voulais intervenir pour en soulever à la fois les côtés positifs et pointer quelques limites inévitables.

Le positif : je me rappelle être allé à des réunions. Il y a eu deux réunions publiques préalablement à la mise en place de ce débat, où l'inquiétude était : comment cette question qui polarisait déjà pas mal de conflictualités allait se traiter ; et on n'était pas loin de ce qui s'était passé au barrage de Sivens où cela se bagarrait physiquement. Je trouve qu'ouvrir des espaces où les gens se parlent, même s'ils ne sont pas d'accord, est déjà un progrès important et on a besoin de cela. Faire vivre les conflits à partir du moment où l'on s'en explique... Je pense que l'on manque d'espace et de temps pour cela. Donc, je trouve que le grand mérite que peut avoir la mise en place de ce débat est celui-là, c'est d'apprendre que c'est possible et j'ai envie de dire que j'espère que les élus qui ont suivi ce processus-là vont en tirer les leçons, je ne parle pas du projet lui-même mais du fait qu'à côté des techniciens qu'il y a dans les services, les administrations, il y a une expertise portée par les habitants et les citoyens, qui est une ressource extraordinaire. Celle-là, il faut continuer, que ce soit sur cette question-là ou sur d'autres, à la faire vivre et à l'organiser, et à la rendre visible. C'est sur cet élément que je voulais insister.

Les limites, c'est que c'est beaucoup de la juxtaposition de positions, on sent que c'est difficile de passer de l'exposition des arguments au vrai dialogue, celui où l'on est capable de dire : « Dans ce que tu as dit, je ne suis pas d'accord, il y a quand même des points positifs que j'entends » et on est capable d'avancer comme cela, de construire petit à petit quelque chose.

On a besoin de cela. Merci.

(Applaudissements.)

Jacques GUILLOT, Conseiller communautaire et Conseiller municipal : Je n'ai dit que quatre mots au cours du débat : que j'étais passé du « oui mais » en campagne électorale au « non parce que », sans redévelopper tous les arguments. Le mérite de ce débat est qu'effectivement il m'a fait passer dans les opposants à Center Parcs en ayant entendu tous les arguments. Donc, je voulais rassurer la salle, il y aura au moins un élu qui votera contre le Center Parcs.

(Applaudissements.)

J'ai entendu notamment, de la part des partisans du Center Parcs, Patrice Girard avec son association de défense du Center Parcs, un peu une leçon de morale ; il faut s'appliquer aussi des règles parce que ton voisin au Conseil communautaire de Brennan a distribué des tracts favorables à Center Parcs, contre quoi je me suis insurgé. Donc, quand on donne des leçons il faut balayer devant sa porte. Merci.

(Applaudissements.)

Anne PERRIN, Elue à Lons-le-Saunier : Lons-le-Saunier est un peu loin pour le projet de Center Parcs mais je ne suis pas favorable non plus au projet, loin de là.

Sur le bilan du débat, déjà, un grand coup de chapeau à Mme Brévan et son équipe car je trouve que les débats ont été menés jusqu'au bout de tous les éléments, et par le biais du site on a pu aller encore plus loin. Je trouve la synthèse remarquable, avec une intelligence – je tiens à le souligner – à la fin, dans la conclusion, avec des ouvertures sur comment on peut penser un débat public et en tout cas la place du citoyen. Pour cela, je rejoins Cécile et Laurent et j'en remets une louche, l'intérêt de ce débat est qu'il a fait vivre l'expertise citoyenne forte, c'est assez remarquable, dans tous les domaines on a eu des gens très pointus qui, sans doute, étaient comme tout le monde initialement. A force de travail, ils ont été capables d'aller loin dans leur expertise.

J'aimerais que la conclusion de ce débat soit peut-être un point de départ. Le Center Parcs est une chose, mais cette dynamique de rencontres citoyens/élus, ce n'est pas rien. Dans l'histoire de la Franche-Comté et du Jura, et son histoire sur le plan social et la manière dont il a marqué la société et la manière de coopérer, il serait bon qu'aujourd'hui on puisse construire quelque chose entre élus et citoyens, quel que soit le bord des uns et des autres, sur cette ouverture possible et cette pensée commune possible, car les projets qui sont sortis d'ID 39, ce n'est pas rien non plus, ce sont des projets à travailler, à réfléchir. Si cela pouvait être le point de départ d'une nouvelle alliance des politiques et des citoyens pour un projet d'avenir commun qui prenne en compte l'humain et notre avenir commun, ce serait le bonheur.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : La dernière prise de parole, puis nous passerons la parole à Pierre & Vacances qui vous dira ce qu'il en a tiré, et ensuite aux élus. M. Lacroix considère que j'ai trop donné la parole aux élus, c'est un peu paradoxal parce que pendant un long moment j'ai plutôt entendu l'assemblée dire : « On n'entend pas les élus, ils ne disent pas ce qu'ils pensent », donc il faudrait savoir.

Jacques SÉBASTIEN, Président de l'Office de Tourisme du Comté de Grimont : Bonsoir. Nous avons établi un cahier d'acteur qui a été publié, nous souhaitons impérativement avoir ce Center Parcs, nous ne voulons pas de projet alternatif ou quoi que ce soit, c'est ce que nous voulons défendre.

Claude BRÉVAN : On ne vous demande pas votre avis, mais ce que vous avez tiré de ce débat.

Jacques SÉBASTIEN : Pardon, c'est vrai. Ce débat a été très constructif quand même. C'est vrai qu'il y a eu des oppositions, des pour, des contre, mais le débat a quand même fait mûrir pas mal de nouvelles données, au niveau de l'accès routier, etc., et sur le projet. C'était très constructif. En revanche, il y a des attaques ce soir de la part de Jacques Guillot, oui, c'est un élu, moi aussi je suis un élu et je dis « oui » au Center Parcs ce soir, en tant qu'élu.

(Applaudissements.)

PREMIER BILAN DU DÉBAT PAR LE GROUPE PIERRE & VACANCES CENTER PARCS ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PARTENAIRES

Claude BRÉVAN : Les personnes de Pierre & Vacances vont vous dire quels enseignements ils tirent de ce débat, la manière dont ils l'ont vécu. Je crois qu'ils ont pas mal souffert.

Jean-Michel KLOTZ, Responsable du Développement - Pierre et Vacances Center Parcs : Bonsoir à tous, beaucoup me connaissent. Je voudrais m'associer aux remerciements qui ont été prononcés à l'attention de la Commission et féliciter très personnellement Mme Brévan pour la qualité exceptionnelle de la synthèse que j'ai découverte en l'écoutant il y a quelques minutes.

Après quatre mois de débat public, je vais tenter ce soir un premier bilan de ce que nous avons ressenti, compris, et surtout ce que nous avons fait ou sommes prêts à faire pour répondre aux suggestions, aux attentes, aux critiques, qui se sont exprimées. J'en profiterai également pour préciser certains points qui semblent n'avoir pas toujours été entendus ou retenus.

Naturellement, les éléments que je vais développer maintenant ne préjugent pas de notre future décision relative à la poursuite ou non du projet, celle-ci interviendra, comme cela a été rappelé tout à l'heure, au plus tard dans un délai de trois mois.

Quelques remarques préalables sur la forme du débat.

Nous avons été satisfaits de constater l'importance de la participation. C'était pour nous un premier débat important donc il était satisfaisant de voir que la participation était au rendez-vous, et l'attention qu'éveille ce projet, l'utilité de ce débat public, tout en nous confortant dans notre décision d'avoir saisi volontairement – comme cela a été rappelé – je tiens à le confirmer, la Commission.

Nous avons regretté que du fait de l'affluence, les ateliers thématiques s'apparentent finalement à des réunions publiques. On avait imaginé dans l'organisation qu'il y aurait des réunions publiques plénières et des ateliers thématiques, sur des thèmes très précis. Il faut constater les faits, cela a un peu débordé et cela a été une succession de réunions publiques où les fondamentaux ont souvent été réévoqués.

Ces ateliers auraient présenté pour nous l'occasion de travailler sur le fond avec les acteurs et d'avancer la réflexion et les propositions concrètes, ce qui dans les faits ne s'est hélas pas révélé possible.

Nous savions que le débat public ne vise pas à rapprocher les points de vue mais nous espérons néanmoins qu'au fur et à mesure du déroulement des réunions, grâce aux précisions, aux explications que nous fournissions, le débat progresserait avec une certaine méthode permettant d'identifier et hiérarchiser les points réellement sensibles, sans perdre de temps sur des éléments ne reposant que sur un manque d'information et susceptibles donc d'être clarifiés rapidement et facilement.

Dans la pratique, nous avons constaté que ce n'était pas le cas et que les mêmes personnes reprenaient les mêmes critiques au fil des réunions, quelles que soient nos réponses et nos propositions, et souvent avec un manque flagrant d'objectivité.

En ce qui concerne les réponses aux questions, je souhaiterais souligner deux éléments.

Nous avons répondu à 90 questions. Toutes les réponses aux questions posées avant le 21 août sont aujourd'hui en ligne, il faut comprendre que le travail sur les réponses a fait

intervenir plus d'une vingtaine de collaborateurs et d'experts, ce qui requiert beaucoup de temps.

Par ailleurs, n'oublions pas que l'essence même du débat public implique de présenter un projet encore extrêmement ouvert, cela a probablement été une question de base également de notre travail : par définition (cela a été rappelé tout à l'heure) nous sommes venus au débat public avec un projet très ouvert, non mature, ce qui génère des imprécisions techniques inévitables. Si nous avions voulu être beaucoup plus précis au plan technique, il aurait fallu avancer beaucoup plus loin, et vous nous auriez encore plus critiqués de venir tardivement devant vous. Je crois que c'est objectif.

Enfin, pour conclure sur la forme, nous avons regretté que parfois à la place d'un débat d'idées fructueux certains préfèrent la polémique ou tentent de jeter le doute et la suspicion sur le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs par principe, systématiquement, et sans beaucoup étayer leurs assertions. Cette ambiance parfois lourde a sans doute dissuadé beaucoup de défenseurs du projet de participer aux réunions et de prendre la parole, ce qui nous a semblé, dans le ressenti que nous vivons, un peu déséquilibrer les avis, objectivement. Mais, nous avons heureusement aussi constaté que beaucoup d'intervenants, s'ils ont des craintes et des critiques, étaient prêts au dialogue, à condition qu'il puisse déboucher sur des contributions ou des propositions d'amélioration du projet répondant à leurs interrogations.

Aussi, au-delà du fait de mettre l'information à la disposition de tous et en toute transparence, notre objectif dans ce débat public a été d'écouter, de comprendre toutes les interrogations, toutes les critiques, toutes les propositions, afin de mieux expliquer notre projet mais aussi, lorsque cela est possible, proposer soit des évolutions ou des améliorations du projet, soit des engagements de méthodes relatives à sa conduite.

Sur le fond, si ce débat public s'est révélé extrêmement utile pour recueillir les avis du public et cela nous a permis d'identifier des pistes d'améliorations possibles du projet, il a aussi mis en lumière le fait que la véritable opposition au projet ne découle pas d'interrogations sur les caractéristiques ou de constatations sur certains aspects du projet, comme cela a été rappelé dans la synthèse, mais résulte bien plus fondamentalement d'une vision différente de la société, du développement économique et du tourisme – que nous respectons, bien sûr, mais qui n'est pas la nôtre.

(Protestations.)

Ai-je le droit de m'exprimer ? Nous pensons en effet que notre projet répond à une demande légitime et complémentaire, forte et durable, des loisirs de proximité, 365 jours par an, et qu'il contribue considérablement au développement touristique et économique régional, notamment par sa construction et par la création de 300 emplois, qui peut prendre véritablement en compte les impératifs environnementaux, entre autres, en favorisant le recours aux énergies renouvelables.

Sans vouloir être forcément exhaustif, je souhaite maintenant revenir sur les critiques et les inquiétudes majeures exprimées lors du débat et surtout préciser, lorsqu'elles sont déjà définies, les réponses que nous proposons d'y apporter.

Quoi qu'il en soit, nous prenons l'engagement de maintenir la continuité des itinéraires, sur la question de la desserte routière. Concernant la circulation, nous avons compris que l'hypothèse d'un accès au sud du parc par la RD62 de Poligny à Plasne puis au Fied était problématique en raison de la voirie et des difficultés de traversée de Plasne qu'entraînerait le trafic lié au Center Parcs. Nous proposons donc aujourd'hui un accès par le nord depuis Poligny par la RN5, qui rejoindrait (cela a été dit tout à l'heure) la route forestière de la Combe au Lard qui traverse la forêt communale - nous en prenons l'engagement. D'ailleurs, les services du Département nous ont fait part de leur approche favorable de ce sujet.

Naturellement, les aménagements nécessaires seraient réalisés pour éviter tout risque de conflit d'usage de la route forestière entre véhicules accédant au Center Parcs et engins forestiers.

Sur l'entrée au site, la question de la possibilité d'accès à la journée au site et d'éventuels tarifs préférentiels pour les résidents a été évoquée à plusieurs reprises. Nous nous engageons à étudier la possibilité de gratuité d'accès pour les habitants de proximité ainsi que de tarifs préférentiels pour les habitants du canton. Comme la capacité de l'Aquamundo (cela vous a été expliqué) est limitée pour des raisons réglementaires, nous mettrons en place un système de pré-réservation par téléphone et par Internet garantissant l'entrée le jour souhaité.

Nous sommes également prêts à accueillir en période creuse les sorties de loisirs pour les classes de la Communauté de communes, je dis bien les sorties de loisirs puisque comme cela a été expliqué tout à l'heure, ce n'est pas une piscine publique, ce n'est pas possible de l'utiliser comme piscine pour l'apprentissage de la natation.

Enfin, nous acceptons le principe d'un accord entre Pierre & Vacances et Center Parcs (ce sont des gestionnaires d'hébergement, cette question nous a été posée), donc, des gestionnaires d'hébergement de proximité, afin que leurs clients bénéficient de conditions d'accès particulières, à condition bien sûr que pour les mêmes raisons d'accueil, ils en fassent le moment venu la réservation.

Sur l'emploi, rappelons que Center Parcs permettra la création d'environ 300 emplois en phase exploitation dont, permettez-moi de le rappeler, 85 % en CDI et au moins 60 % à temps plein, comme c'est déjà le cas (cela vous a été démontré) dans les cinq Center Parcs en exploitation en France.

Je vous rappelle que pour le Center Parcs de Lorraine, 59 % des salariés recrutés étaient auparavant au chômage, et 11 % bénéficiaires du RSA. Je crois que là aussi c'est la démonstration de notre engagement en matière de solidarité sur l'emploi. Nous nous engageons à intégrer des clauses incitatives sur l'emploi et l'insertion sociale dans les appels d'offres, dans les marchés d'entreprises, et à en faire un critère d'analyse des offres et à préciser les outils, le moment venu, qui permettront de contrôler ce résultat.

Nous travaillerons bien entendu avec tous les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle. Le travail démarrerait par un inventaire des besoins par branche professionnelle et par métier.

Nous prenons également l'engagement que l'ensemble de ces actions soit piloté par un comité. Tout à l'heure, certaines personnes évoquaient le contrôle, le suivi de tous les engagements pris, nous prenons cet engagement d'un Comité Emploi qui sera mis en place en amont des procédures de consultation des entreprises. Nous prenons également un engagement sur tous ces aspects, à renforcer le cahier des charges des métiers externalisés, afin que les conditions de travail des collaborateurs et de nos partenaires ne soient pas moins favorables que celles de nos salariés Center Parcs ; c'est également une question qui avait été évoquée en disant : « Dans la mesure où certaines prestations sont externalisées, qu'est-ce qui nous permet d'être assurés de... ? », nous prenons cet engagement : imposer que les conditions soient au moins identiques à celles des salariés Center Parcs.

Sur la question des emplois à temps partiel, nous tenons à réaffirmer que ce type d'emploi correspond à une réelle demande pour des salaires de complément. Nous constatons que sur nos sites une minorité d'employés à temps partiel réalisent des compléments d'heures sur site ou à l'extérieur, de l'ordre de 20 à 30 %, c'est bien la démonstration que ce n'est pas une demande absolument générale. Ceci étant, plusieurs mesures permettraient de mieux répondre à ces souhaits : la recherche systématique tant au plan interne qu'avec nos

partenaires et acteurs locaux de possibilités de compléments d'activité pour ces employés. L'évolution de Center Parcs vers des séjours avec des durées flexibles, comme cela vous a été expliqué, générant des besoins en ménage plus réguliers, permettra également certainement de limiter le recours à des emplois à temps partiel et je peux vous dire que des tests sur cette nouvelle organisation sont aujourd'hui en cours et que la généralisation de cette flexibilité des arrivées et départs des séjours est engagée.

Nous mutualiserons les fonctions entre le nettoyage, les équipements et les cottages, pour favoriser la polyvalence qui nous a été rappelée, entre les emplois liés à l'entretien et aux autres services du Center Parcs.

Nous sommes par ailleurs d'accord pour instaurer un système d'aménagement des transports (autre sujet qui a été évoqué) afin de faciliter la mobilité de nos salariés, comme la mise en place de navettes pour les jours d'arrivée, et la mise en place aussi d'indemnités de transport pour pallier quelquefois les distances.

En ce qui concerne l'accès aux droits sociaux et contrairement à ce qui nous a été dit quelquefois, précisons que les emplois à temps partiel, sur la base du volume d'heures annuel, ouvriront ou maintiendront l'accès aux différents droits sociaux, que ce soit le RSA ou les couvertures sociales. Ce contrôle a été fait par nos services et aujourd'hui je peux vous confirmer qu'il n'y a pas d'impacts négatifs pour les personnes en question. Précisons que dans le cas où le revenu d'activité du foyer (pas de la personne) resterait inférieur au RSA, le RSA reste assuré, c'est le principe même du RSA.

Sur le niveau des salaires, il y a certes des réalités économiques que nous ne pouvons pas remettre en cause comme le paiement au SMIC des emplois de ménage. En ce qui concerne les conventions collectives, autre sujet qui a été abordé, je souhaite rappeler que les Center Parcs étant administrativement classés résidence de tourisme et non hôtel, nous sommes légalement obligés d'adopter la convention collective de l'immobilier. Ce n'est pas une volonté et là aussi, la question a été étudiée, nous ne pourrions pas adhérer, même si nous le souhaitions, à une autre convention collective et notamment à celle de l'hôtellerie qui a été évoquée. Ceci étant, nous avons réalisé un travail de comparaison, comme cela nous a été demandé, entre ces deux conventions et aujourd'hui en ligne sur le site, je vous invite à regarder le tableau à deux colonnes : une colonne « convention collective », une colonne « convention des résidences de tourisme ». Chacun pourra objectivement constater que l'avantage est plutôt en faveur de la convention des résidences de tourisme, d'autant plus, je le rappelle, que nous payons nos salariés sur 13 mois (ils ont un 13^{ème} mois).

Autre sujet : les appels d'offres et la participation des entreprises locales au chantier. Rappelons (cela a été fait tout à l'heure) que pour le Center Parcs de la Vienne qui vient d'ouvrir c'est près de 75 % des marchés qui ont été passés avec des entreprises locales ou régionales. C'est considérable, c'est un engagement que l'on a pris aujourd'hui vis-à-vis des élus dans le cadre de nos échanges. Les derniers Center Parcs sont nos références, l'un de 2010 et l'autre de 2015, que ce soit la Moselle ou que ce soit la Vienne, nous avons parfaitement respecté cet objectif et toutes les difficultés que cela entraîne mais aujourd'hui, les marchés ont été très majoritairement (je vous disais 75 %) attribués à des entreprises locales ou régionales, c'est bien la démonstration de notre volonté d'implication dans le territoire avec cet engagement fort au niveau des entreprises.

Sur ce sujet bien sûr, nous nous engageons sur trois points essentiels. Nous travaillerons avec les Chambres consulaires pour favoriser le groupement d'entreprises, et nous le ferons 18 mois en amont des appels d'offres. Nous informerons et sensibiliserons directement les entreprises locales environ un an avant ces appels d'offres, pour qu'elles aient le temps de se structurer et s'organiser, se rassembler, se fédérer, et nous découperons également ces appels d'offres en lots et par secteur, pour faciliter la réponse par des entreprises locales, forcément de taille modeste, et la fabrication des cottages le facilite bien évidemment

puisque s'agissant de hameaux, le découpage en petits lots est beaucoup plus adapté à leur capacité d'intervention.

Autre sujet qui a été abordé : la restauration sur le site. Je tiens à rappeler très clairement que nous n'avons aucune obligation de travailler avec un prestataire extérieur, comme Elios qui est notre prestataire d'autres Center Parcs, ni aucun autre fournisseur, et nous avons donc la possibilité de reprendre cette activité en direct si nous le décidons. Quoi qu'il en soit, externalisation ou intervention en direct, nous nous engageons à définir un cahier des charges contraignant et exigeant en matière d'achats locaux, valorisant les circuits courts et avec des objectifs imposés d'achats de produits régionaux (fabriqués dans le périmètre, sur le territoire). Nous nous engageons également à ce que ce cahier des charges prévoie la mise en place d'actions pour sensibiliser les enfants aux caractéristiques d'une bonne alimentation. Sur les partenariats avec les acteurs économiques locaux, nous avons entendu la volonté de nombreux acteurs locaux d'en savoir plus sur les partenariats susceptibles d'être noués, leurs modalités et leurs garanties. C'est précisément l'une des caractéristiques majeures du nouveau concept de Center Parcs que nous avons expliqué et que nous souhaitons implanter comme nous voulons, beaucoup plus ouverts encore sur le territoire, donc beaucoup plus insérés dans le territoire. Je crois que nous avons essayé de vous l'expliquer tout au long de ces débats.

Nous proposons tout d'abord de travailler avec les Chambres consulaires et les associations sur un inventaire des partenariats possibles, à proximité du site. Je ne dirai pas trop de détails pour aller vite mais des partenariats qui sont agricoles, touristiques, associatifs, notamment en confiant la prise en charge de certaines animations à des associations locales, et partenariat pour la programmation d'activités ludiques et culturelles. Dieu sait que le territoire est riche en la matière.

Sur la question de l'environnement et de l'énergie, suite aux demandes nous avons étudié la possibilité de zéro rejet pour les eaux de piscine, mais nous avons d'abord besoin pour cela de préciser le projet architectural et le projet n'est pas suffisamment avancé pour que les données techniques soient maîtrisées.

Nous nous engageons à retenir la meilleure solution technique pour éliminer au maximum les produits résiduels de déchloration et de traitement des eaux de piscine.

Sur la question de l'eau, c'est peut-être au Département de s'exprimer mais il a déjà été clairement affirmé que la décision qui sera prise pour l'usage de telle ou telle ressource dépendra des études complémentaires qui seront réalisées, dont une modélisation hydraulique sur la source de la Papeterie permettant de mesurer les impacts des prélèvements sur le débit de cette source de l'Ain ainsi que les conséquences sur les niveaux et donc sur les habitats aquatiques de cette rivière.

Sur la question de l'énergie, nous confirmons l'utilisation de panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire des équipements collectifs, mais son élargissement aux cottages comme cela a été évoqué n'est pas possible du fait de l'existence d'une végétation dense et fournie sur les toitures de ses habitants.

Nous nous engageons également à récupérer au maximum pour les équipements collectifs l'énergie dégagée par l'eau chaude stockée et à équiper des parkings de panneaux photovoltaïques, là aussi dans le sens d'une meilleure économie d'énergie.

Sur le financement et l'aménagement des réseaux, sans naturellement prétendre m'exprimer en lieu et place du Conseil départemental et des syndicats concernés, je rappelle que les dépenses d'investissements dans les réseaux devant desservir le site et la station de traitement des eaux seront en grande partie couvertes par les achats de services et de redevances que paiera Center Parcs. Certes, l'investissement en amont serait assuré par les collectivités des syndicats opérateurs sur ces réseaux, mais les engagements de

consommation que prendra Center Parcs et les consommations que règlera Center Parcs sont bien destinées à couvrir et à amortir les installations en question.

Nous ne pouvons bien sûr que partager la volonté légitime des habitants de voir les aménagements de réseaux induits par l'arrivée de Center Parcs bénéficier au plus grand nombre. Il me semble que c'est déjà dans cet esprit que les études sont menées et je suis certain que c'est avec cet objectif qu'elles seront poursuivies par les structures compétentes.

La téléphonie mobile également a été un sujet que nous avons entendu et nous identifierons et suggérerons aux opérateurs des emplacements qui permettront la meilleure couverture pour tous.

Je terminerai sur le pilotage de la conception du projet, si nous décidons d'avancer le moment venu de sa mise en œuvre, et sur les questions des retombées économiques, sociales, et de l'impact de la vie locale, nous proposons pour la première fois de mettre en place, conjointement avec les collectivités et en premier lieu le département, un Comité de suivi économique qui permettra aux acteurs intéressés, que ce soient les collectivités, les Chambres consulaires, les organisations professionnelles, de participer au suivi des incidences du projet et de nos engagements.

Nous mettrons également en place des ateliers de travail sur différentes thématiques comme le tourisme, les activités de loisirs, les filières courtes et la valorisation des produits régionaux, les marchés à organiser à l'intérieur du site. Ces ateliers ont été évoqués, nous prenons l'engagement de prolonger le débat public par la mise en place de ces ateliers. La composition de ces groupes de travail sera établie entre nous et avec les acteurs eux-mêmes.

Nous nous engageons aussi à mettre en place un Comité de suivi environnemental, qui sera composé des collectivités, des associations concernées par ces sujets.

Bien sûr, l'ensemble de ces évolutions et de ces incidences sur le projet devra nécessairement s'inscrire dans le cadre de la relation partenariale de long terme engagée avec les services de l'Etat. Madame parlait tout à l'heure des autorisations administratives, c'est bien évidemment avec les services de l'Etat que si nous décidons ensemble d'avancer, nous pourrons élaborer l'ensemble du chemin de fer des autorisations administratives, et bien sûr les collectivités territoriales, au premier rang desquelles la Région, le Département et les communes, dont le soutien au titre de la politique de développement territorial est essentiel et sans lesquels le projet ne pourra pas se faire.

Nous continuerons bien sûr d'associer les citoyens à l'ensemble du projet et notamment à son avancement.

(Applaudissements.)

INTERVENTIONS DES ELUS

Claude BRÉVAN : La parole est à M. le Maire de Poligny. J'ai oublié, M. le Maire, de vous remercier pour le prêt de la salle ainsi que les autres maires présents, pour le prêt des salles qui ont facilité l'organisation de ce débat.

Dominique BONNET, Maire de Poligny : Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission, je voudrais déjà, comme vous l'avez tous indiqué, remercier la qualité de la synthèse formulée par Mme la Présidente. Je pense qu'elle reflète les débats qui ont eu lieu, elle reflète aussi ces débats qui ont été animés mais qui ont été la plupart du temps dans l'écoute mutuelle, avec une grande courtoisie. Il peut y avoir ici ou là un peu d'échauffements mais dans l'ensemble, le salue ce grand travail. On va presque se manquer puisque c'était devenu un rendez-vous permanent.

Je voudrais rebondir sur la question qui a été posée sur ce type de débat et de participation citoyenne. Il est certain que cela nourrit auprès des politiques une forme de débat et je crois que ce débat a apporté une réflexion auprès des élus. Je crois que vous l'avez souvent dit : « Vous êtes élus, mais pas avec un blanc-seing ». Cette politique participative est là à l'extrême, maximale, mais quand on est élu, maire d'une commune, on rencontre nos concitoyens en permanence et on la vit au quotidien.

Les positions ont évolué, ce débat a permis de nourrir notre réflexion. M. Pouillard et d'autres nous ont bien fait comprendre que le bois est une richesse que l'on ne doit pas laisser partir. Pour un certain nombre de personnes c'est une forte richesse qui apporte et qui a apporté aux Jurassiens toute sa place, mais je rappellerai un petit chiffre : le bois, en 1900, c'était 47 % de la surface du Jura, aujourd'hui on est à 52 %, il y a une évolution du bois sur notre département. J'ai bien conscience, et un certain nombre l'ont fait remarquer, que la partie où souhaite s'implanter Center Parcs dans une première hypothèse est une partie où le bois est intéressant. Donc, je crois que le groupe a fait des propositions complémentaires permettant un déplacement de proposition initiale pour impacter un peu moins les bois productifs de la ville de Poligny. J'ai conscience que cette forêt est importante pour cette ville et que pour Poligny c'est une part importante, mais je rappellerai simplement que ce sont 80 hectares – il faut relativiser – sur 15 000 hectares sur le plateau. Il ne faut pas uniquement voir la forêt de Poligny, mais quand on focalise cette zone de Center Parcs c'est vraiment petit par rapport à l'ensemble des forêts polinoises. J'ai bien conscience aussi que le montage financier, pour un certain nombre d'entre vous... Je pense que l'opposition est plus par rapport au modèle économique que par rapport à un problème écologique, je ressens cela, je me trompe peut-être mais j'ai le sentiment qu'un certain nombre d'entre vous sont opposés au modèle économique. Je tiens à le redire, nous n'avons pris aucun engagement, aujourd'hui, on vous l'a dit tout au long du débat. Mme la Présidente l'a rappelé, nous avons été les prisonniers de deux élections, une élection départementale au printemps et une élection régionale cet automne, donc les décisions n'ont pas été prises, et elles seront soumises aux instances publiques, soumises à des votes. Souvent, on s'imagine que l'on cache des choses. Tout est public et tout sera soumis aux différentes délibérations des différentes collectivités, tous pourront s'exprimer et je pense que c'est important, c'est notre démocratie française.

Je voudrais rectifier parce que cela peut faire peur aux Polinois : Mme la Présidente a dit qu'il y aurait une compensation par une augmentation des impôts.

Claude BRÉVAN : Non !

Dominique BONNET : Si, je l'ai noté. Ce qu'il fallait dire, c'est : une augmentation des recettes, mais je rassure les Polinois, je n'ai pas prévu une augmentation des impôts. Juste une petite précision, je voudrais remercier aussi l'ensemble des élus présents, les collectivités, la Région, qui dès le départ avec l'Agence régionale de Développement, M. Dornier*, nous ont aidés, l'ensemble des élus, le Département, quelle que soit la majorité – je remercie Clément d'être présent et d'être assidu à l'ensemble des débats – et bien sûr l'ensemble des services, et l'ensemble de mes collègues maires, présidents des Communautés de communes, les Chambres ; on a vraiment une mobilisation pour permettre à ce département d'avoir une activité, une opportunité.

J'ai bien entendu, et je pense que le débat nous l'a indiqué, qu'il y avait des points sur lesquels il faut essayer d'être vigilant, mais je pense que c'est au final une opportunité, pour nos villes jurassiennes qui sont en baisse de démographie, la Présidente l'a rappelé dans notre conclusion, une économie qui n'est pas forte actuellement, on faiblit, donc quand on a une opportunité aussi importante pour maintenir nos écoles, nos services, notre activité, notre population, il faut essayer de saisir la chance. Je me suis rendu à titre personnel, pendant une journée, avec un vice-président du Conseil régional de Franche-Comté, sur le parc de Moselle, je puis vous assurer que j'ai découvert un parc qui est loin d'être aseptisé, c'est un parc familial, et on se focalise sur cette bulle mais c'est une part petite, par rapport à

l'ensemble du parc. Vous avez beaucoup plus d'activités autres que dans la bulle, dans le parc, et surtout un parc familial qui permet à toute une région (nous avons rencontré les élus) de se développer.

Je ne veux pas refaire le débat, Mme la Présidente va me le dire... En tout cas, avec nos élus, avec votre écoute aussi, votre participation, c'est à nous de construire cet avenir autour de ce projet, de dialoguer. Je remercie l'ensemble des partenaires du Groupe Pierre & Vacances et tous les collaborateurs qui ont passé du temps, et qui ont initié ce débat. Donc, merci à l'ensemble du Groupe Pierre & Vacances. Le dialogue n'est pas rompu, je crois que toutes les collectivités ici sont prêtes à entendre les autres propositions de ce débat qui, bien sûr, sont importantes. Nous n'avons pas attendu ce débat pour soutenir de l'économie solidaire ou d'autres activités, mais nous poursuivrons.

Je souhaite vous dire : « Poursuivons ce projet Center Parcs, poursuivons-le intelligemment et pour la réussite de Poligny et du Jura ».

(Applaudissements.)

Denis SOMMER, Vice-président du Conseil régional de Franche-Comté en charge du développement économique, de l'emploi-sécurisation professionnelle et de l'économie sociale et solidaire : Bonsoir à tous. A mon tour je vous remercie, Mme la Présidente, pour les conclusions que vous nous avez livrées, elles sont en tout point passionnantes et le débat qui a suivi a montré combien vous avez été particulièrement fidèle à l'ensemble des débats. Ils ont été très nombreux au cours de ces dernières semaines, pour traiter d'un sujet particulièrement polémique, quasiment par nature, pour une raison toute simple : à un moment donné, avec un projet comme celui-là on se dit que notre ville, notre environnement, vont bouger. Inévitablement, tout cela suscite des réactions plus ou moins passionnées, parfois des postures existent, parfois des exagérations, y compris sur le site Internet, mais des exagérations souvent dans les deux sens, aussi bien chez ceux qui sont contre que chez ceux qui sont pour, et qui sont parfois pour religieusement, sauf qu'il ne faut jamais, je pense, être contre par posture et pour religieusement. Il me semble que sur des questions aussi importantes pour l'avenir d'un territoire on a besoin de traiter le sujet dans le cadre d'un débat équilibré, cela me paraît indispensable. Vous l'avez rappelé, Mme la Présidente, le débat est parfois animé, mais c'est normal, nous sommes dans une démocratie et les uns et les autres, les unes et les autres ont le droit et de devoir de donner leur opinion et de la défendre.

A quoi cela sert-il ? Madame qui est au Conseil Economique et Social dit : « Les élus ne vont-ils pas mettre l'éteignoir sur toutes ces conclusions ? Après, la voie est libre, on fait ce qu'on veut, etc. ». Cela ne marche pas comme cela, cela a peut-être marché comme cela, je ne dis pas que cela n'a pas existé, cela ne marche plus comme cela pour une raison toute simple : le niveau d'exigence que vous manifestez au quotidien, partout, fait que les élus sont aussi obligés de modifier leur comportement, d'avoir une relation nouvelle avec les citoyens, d'entendre l'expertise (cela a été dit et c'est un joli mot) qui peut se manifester à l'occasion de très nombreux débats, et c'est indispensable. Je suis persuadé pour ma part, et je sais que la présidente de Région est d'accord avec moi, que des projets comme ceux-là ne peuvent pas se réaliser contre les populations. Il y aura forcément des pour et des contre, mais à un moment donné il faut qu'une majorité se dégage, que le projet soit soutenu, qu'il y ait une adhésion. Donc, les pratiques que l'on essaie de développer depuis un certain nombre d'années, et vous le savez, c'est d'essayer aussi de coconstruire nos politiques publiques. Je vais prendre un exemple que je connais bien mais qui ne concerne pas ce dossier, pour éviter justement de refaire le débat. Comment construit-on les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, à la Région ? Pas depuis 20 ou 30 ans, depuis la crise de 2008. On les construit avec les partenaires sociaux. On arrive à dégager des textes, des orientations, des politiques publiques, avec la signature de l'ensemble des partenaires sociaux, de la CGT jusqu'au MEDEF. Comment croyez-vous que nous faisons cela ? En

disant : « Voilà ce que nous voulons faire, vous êtes d'accord ou pas d'accord, signez là » ? Cela ne marche pas comme cela. Il y a des semaines et des mois de débats pour que cela puisse fonctionner et que ce soit porté par les uns et les autres. Je pense que tous les grands sujets structurants, dans notre société, dans nos politiques publiques, ont besoin d'être portés de cette manière. De ce point de vue, le débat qui a été conduit ici, à votre initiative, il faut le reconnaître, a été conduit à l'évidence avec beaucoup d'expertise, mais votre contribution est absolument essentielle.

Que se passera-t-il ? On va recevoir le document dans un mois/un mois et demi, il sera partagé, il ne va pas rester dans un petit coin, il sera discuté à la Commission Economie, au Tourisme, à l'Aménagement du territoire, à l'Environnement, il sera partagé à la Région, et les uns et les autres essaieront d'en tirer l'essentiel, pour chacune des collectivités, en fonction de ses compétences et de ses responsabilités. Tout cela va nourrir le débat avec le partenaire Pierre & Vacances, c'est bien normal. Le débat sera-t-il de même nature après le document et avant le document ? Il sera d'une autre nature parce qu'on pourra s'appuyer sur ce que vous avez appelé de l'expertise, sur un certain nombre de recommandations dont l'intelligence n'est pas à remettre en cause et qui devront être de nature à faire que ce projet réponde à un certain nombre d'exigences qui ont été largement expliquées ici. C'est ainsi que cela va se passer. Y compris sur le montage financier : on croit toujours que deux ou trois élus, deux ou trois techniciens, dans un petit coin, se mettent d'accord sur la façon dont les choses vont se dérouler, ce n'est pas comme cela ! Il y a des documents, un plan comptable, un plan de financement, des critères de rentabilité, énormément de choses qui seront calculées, tout cela sera public, sera discuté en commission, ce n'est pas seulement entre les élus. Si vous allez sur le site du Département, de la Région ou de la commune, vous trouverez ces documents-là, ils ne sont pas secrets. Sinon, il n'y a aucune délibération possible, et avec le contrôle de légalité, c'est-à-dire l'instance supérieure de la préfecture qui vérifie que nos délibérations sont conformes à la loi, etc., si l'on cachait ce éléments-là les délibérations ne pourraient pas être exécutées.

Donc, vous devez continuer à vous investir dans ce débat et à accompagner, à suggérer, à proposer, etc., pour que les choses puissent se faire de bonne manière.

Faudra-t-il qu'il y ait dans les mois qui viennent une nouvelle instance de concertation ? Je pense que oui. Ce n'est pas possible d'avoir un débat de cette nature qui mobilise autant de monde, et qu'après tout se règle entre quelques spécialistes. Je ne sais pas encore sous quels termes mais il faut que nous ayons régulièrement une instance de concertation qui se réunisse, qui fasse le point sur l'avancement des dossiers, sur l'ensemble des questions. Je pense que c'est une bonne façon de travailler et on sait organiser cela, ce n'est pas d'une grande difficulté. Il faudra voir comment tout cela peut se mettre en place, avec la commune, la communauté de communes, les départements, et avec Pierre & Vacances, pour que les choses se fassent correctement et que vous continuiez à avoir l'ensemble des informations.

Je terminerai sur un point : les alternatives. Cela veut dire : on ne fait pas cela et on fait cela à la place, sauf qu'il y a des questions où il y a des domaines où il n'y a pas de contradiction. J'ai entendu une proposition sur l'autonomie alimentaire sur une commune, un territoire, une communauté de communes, et développer un certain nombre de productions agricoles (je ne connais pas le détail du projet). J'ai été très impressionné, dans le Jura, par l'expérience de Lons-le-Saunier et ce qu'a fait Jacques Pélissard. Je suis allé chez lui il y a deux ou trois mois pour discuter avec lui du projet qu'il avait développé il y a quelques années, autour de...

(Intervention inaudible.)

Denis SOMMER : Sûrement, mais il livre aussi un certain nombre de repas bio... Attendez, Madame ! Qu'il n'en ait pas assez... Je connais plein de territoires où l'on en livre zéro ! Au moins cela a été fait, il y a une restauration, il a développé un projet extrêmement

intéressant, en partenariat avec les organisations agricoles, avec les agriculteurs, certains se sont installés, d'autres se sont diversifiés, je ne connais pas le détail de tout cela, mais cela s'est fait aussi avec des investissements publics, avec une volonté politique, et je pense que l'on ne peut qu'être d'accord avec cette idée de développer de la production agricole pour développer les circuits courts, etc., et qu'à un moment donné on profite aussi de ces propositions-là pour regarder ensemble comment on peut expérimenter un projet à l'échelle d'un territoire. C'est une question qui, honnêtement, m'intéresserait beaucoup.

Merci de votre attention, bravo pour ce qui a été fait là, je pense qu'on ne pourra réussir l'avenir qu'avec vous. Bravo à tous les participants, et bravo à vous.

(Applaudissements.)

Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura : Ayant voulu me faire discret en arrivant, je n'avais pas constaté que vous étiez aussi nombreux. Je suis donc très heureux de voir que finalement ce débat est une réussite populaire, on peut le dire. Toutes les fois où j'ai pu participer à des discussions, la population s'est déplacée en masse et cela atteste certainement, comme l'a dit notre ami Sommer, la nécessité de mettre en place de genre de processus pour essayer de faire avancer des dossiers dans une démocratie qui devra impliquer de plus en plus le citoyen, comme certains aspirent à cette évolution-là, et à titre personnel je crois que je vais y souscrire. Mme Brévan, je peux vous dire que votre débat aura généré une révolution culturelle au sein de ce cerveau un peu perturbé, qui fait que je me demande même si je ne vais pas systématiquement, sur des dossiers d'importance, engager un processus de réflexion de cette nature. Mais, cela va m'amener, Mesdames et Messieurs... Je n'ai pas l'habitude de parler pour ne rien dire, il y a des Champagnolais sur le secteurs, ils me connaissent bien : quand je le dis, je le fais ; c'est un peu ma marque de fabrique et je tiens, à l'échelon départemental, à essayer d'installer également ce processus de fonctionnement.

Je voudrais remercier Mme Brévan d'avoir organisé de « main de maîtresse » si je puis dire (en cette période de rentrée scolaire la nostalgie des culottes courtes m'amène à cette comparaison) ces débats, elle a su toujours calmer les ardeurs des uns, inciter la réflexion intelligente des autres, pour que justement ce débat se nourrisse le plus largement possible et puisse être profitable à chacun. Comme je vous l'ai dit, moi-même, j'en ai tiré grand profit, donc ce soir, comme mon ami Bonnet, je suis extrêmement triste de partir. Je me demande si je ne vais pas vous suggérer de demander des prolongations pour que dans la phase n° 2 où nous aurons toutes les réponses techniques, le Groupe Pierre & Vacances s'engage à continuer dans cette direction. On voit que cette manière de faire peut générer des surprises très positives.

En revanche, je vais tout de suite rectifier – parfois mon tympan s'irrite – vous parlez des élus, pour certains, comme si c'était... Avant d'être élu, j'étais comme vous, je vendais des assurances, il n'y a pas si longtemps que cela. Il ne faut pas croire qu'on s'impose dans le schéma politique de manière spontanée, par la grâce d'une fée, fut-ce Mme Brévan, par exemple. Cela ne marche pas comme cela. Je vois quelques centaines d'élus potentiellement. Vous décidez demain d'aller vous présenter à une élection municipale, l'équipe vous fait confiance, vous devenez maire, derrière, vous vous retrouvez conseiller départemental parce que le parti politique du secteur qui vous aime bien, vous aura cité... J'en viens au sujet, mais c'est important. Je voudrais que chacun sorte d'ici en partant du principe que les élus ici présents, aussi prestigieux soient-ils – le plus prestigieux d'entre nous aujourd'hui est Gilbert Barbier – avant, il était chirurgien à l'hôpital de Dole, on a perdu un grand chirurgien le jour où il est rentré en politique mais aujourd'hui on a un grand sénateur...

(Mouvements dans la salle.)

Mesdames et Messieurs, vous allez comprendre pourquoi j'insiste sur cette partie. Nous sommes, nous autres élus, des gens comme vous, ni plus, ni moins, sauf que nous avons eu la confiance d'un certain nombre de nos concitoyens, ce qui nous amène à occuper des postes à responsabilité aujourd'hui, mais cette responsabilité est énorme ! C'est pourquoi j'insiste sur le fait que ce processus d'aide à la décision que constitue cette assemblée devient fondamentalement important. Cela va nous aider à corriger. Si je prends le dossier Pierre & Vacances tel qu'il nous a été proposé, il a connu déjà un certain nombre d'évolutions, les services du Conseil Général ne travaillent plus sur la même implantation. Pour certains, c'est une évolution notoire, etc., pour d'autres, c'est de l'anecdote, ceux-là je les ai écoutés aussi avec beaucoup d'attention. Economiste de formation, j'ai eu le plaisir de fréquenter la Fac de Sciences économiques à Besançon... Non, on ne s'en fiche pas ! Parce que j'ai eu le plaisir d'étudier les concepts que certains d'entre vous développent, ils ne sont pas complètement aberrants, ils sont même portés par de grands intellectuels qui en ont fait une défense, une manière d'être, une manière de vivre, qui ont développé des théories qui valent ce qu'elles valent mais qui ont le mérite d'exister. Je comprends que le modèle Pierre & Vacances constitué sur une base capitaliste, exaspère certains ! Je comprends que les petits salaires qu'ils distribuent... Certains ne voient que cet aspect négatif des choses, cela les exaspère, je le comprends ! Ils ont leur réalité, et aussi leurs motivations pour combattre ce projet. J'ai d'autres motivations, qui m'amènent à le soutenir, mais je pense que le fait de s'être confrontés dans ce débat nous permettra de progresser.

J'ai écouté avec attention nos amis d'ID qui veulent proposer des schémas alternatifs, vous avez dit : « Non, on ne va pas parler d'alternatif mais de dossiers complémentaires à l'économie jurassienne ». Je suis prêt à accepter Pierre & Vacances, Center Parcs, et je suis prêt à engager dès demain – je les invite d'ailleurs dès demain dans mon bureau – les protagonistes d'ID pour que l'on discute de leur projet, que l'on voie comment on peut les accompagner pour également, pourquoi pas, faire naître des projets. Je dis cela à Poligny, terre qui a vu naître une économie solidaire avec la LCG dont nous bénéficions, nous autres, Champagnolais, avec le développement de la partie LCG sur Champagnole. Cette économie d'une autre nature, solidaire, me va très bien ; elle complète une économie plus capitaliste. Elle vient s'ajouter, ou corriger, le tout est d'avoir sur son territoire cette diversité. aujourd'hui, j'en suis fier.

Donc, les porteurs d'initiatives, d'idées, venez dans mon bureau demain, ne vous positionnez pas dans une logique alternative, venez me parler d'une logique complémentaire et vous serez les bienvenus. On étudiera votre dossier, on verra les potentialités. Si demain le Département doit vous accompagner, au même titre qu'il accompagnera Pierre & Vacances et au même titre qu'il accompagne tous les projets économiques qui nous sont présentés sur notre territoire, on étudiera vos dossiers sans se soucier de savoir qu'ils sont portés par des gens qui, par rapport au modèle capitaliste traditionnel, ont des visions différentes. On acceptera ces visions-là, on les mettra même de côté pour se polariser uniquement sur le projet. Je ne voudrais pas que l'on sorte ce soir de cette salle en ayant des oppositions marquées mais qu'on soit plutôt dans une logique de solidarité jurassienne où justement ce qui nous importe est de développer au mieux cette économie jurassienne qui n'est pas dans la meilleure forme. Il suffit de voir les déficits de population que nous avons ici ou là et s'interroger sur l'avenir, cela amène inévitablement à s'interroger sur notre économie, c'est pourquoi à mon avis on ne peut pas faire abstraction d'un dossier aussi important que celui que porte Pierre & Vacances sur notre territoire, et c'est pourquoi je le soutiens.

J'ai entendu les uns et les autres. On va essayer d'améliorer les choses pour que tous les problèmes soulevés – techniquement du moins – aient des réponses circonstanciées. Je pense en particulier à la problématique de l'eau qui n'en est pas une. Je ne veux pas ouvrir le débat.

(Mouvements dans la salle.)

Mesdames et Messieurs, si nous n'avions pas une réponse technique à ces questionnements, croyez-vous que je vous tiendrais ce propos ce soir ? Je vous laisse méditer.

Sur la problématique des soutiens financiers, oui, on soutiendra financièrement Center Parcs, avec le soutien de la Région, je ne sais pas laquelle d'ailleurs, ce qui va nous poser un certain nombre d'interrogations parce que Madame, vous allez nous remettre votre étude dans un mois et demi, nous serons à 15 jours du premier tour des élections régionales. On a deux dossiers dans la future grande Région : Le Rousset et Poligny. Je me tourne vers vous, sauf à ce que les élus jurassiens n'aient aucune influence dans le Conseil Régional futur... Vous êtes très pessimistes ! Pour certains qui ont dit cela et je les reconnais. Quant à l'avenir politique de vos leaders..., mais passons, j'ai beaucoup d'optimisme quant à celui-ci. Je me tourne vers Pierre & Vacances : ce sera très difficile d'avoir un dossier et pas l'autre. J'espère qu'il y en aura deux ! Madame, il y a quatre départements, s'il y avait huit dossiers cela m'irait bien, mais...

(Intervention inaudible.)

On retrouve, Madame, l'opposition par rapport au schéma traditionnel dont je parlais dans mon introduction, c'est pourquoi il est important que j'apporte des précisions. Je m'attendais à ce genre d'objection, chemin faisant, mais les grandes surfaces à Champagnole n'ont pas empêché le fait que le maire de l'époque ait tout fait pour qu'un marché de producteurs voie le jour dans les meilleures conditions, donc tout n'est pas incompatible, tout peut s'additionner et se compléter.

Pour conclure sur notre dossier, je voudrais revenir sur cette idée que les dossiers ne s'opposent pas mais se complètent. S'il y a des incohérences techniques qui ne trouvent pas de solution, je serai le premier à venir ici à l'initiative de Dominique Bonnet ; c'est pourquoi le Département s'engage derrière lui et c'est pourquoi à un moment donné certains ont mal compris mon propos, mais je pars du principe que les initiatives doivent partir des territoires, et cette initiative est partie de Poligny en relation avec Pierre & Vacances, donc c'est Dominique Bonnet avec Jean-François Gaillard, Président de la Communauté de communes, qui seront les porteurs de projet. Ce sera donc à eux – on les aidera pour ce faire – d'organiser tous les débats nécessaires et suffisants. Je m'engage au nom de l'institution départementale à venir chaque fois que nécessaire vous apporter demain la preuve que les dossiers techniques soulevés par l'installation de Center Parcs sur le secteur de Poligny et en particulier concernant l'eau, l'assainissement, et le financement, vous seront exposés dans la plus grande transparence, tout comme j'exposerai avec la même transparence le suivi des dossiers qui me seront déposés par nos amis d'ID dans une logique de dossier complémentaire, avec la même finalité, le même objectif, celui de développer le tourisme dans notre département.

Donc, Mesdames et Messieurs, cette cohérence peut exister parce que c'est un projet qui vient du niveau local. Pour bénéficier d'un dossier de cette nature, 170 M€ d'investissement tout de même sur notre territoire, aujourd'hui certaines entreprises de BTP (on ne peut qu'être triste de cette situation, j'en ai un certain nombre sur mon territoire) sont dans une difficulté extrême, les licenciements se succèdent, dans la mesure où l'on a une perte de dotation des financements de l'Etat pour conduire nos politiques d'investissements parce qu'on ne peut pas additionner de nouveaux prélèvements fiscaux sur nos populations déjà exsangues, suite aux politiques d'Etat justement. C'est pourquoi aujourd'hui je vous dis que faire l'économie d'un tel dossier sur notre territoire serait une faute grave et je puis vous assurer que je n'y participerai pas et qu'au contraire je ferai tout, en relation avec les acteurs économiques du secteur, avec les acteurs politiques mais également avec vous (nous viendrons vous rendre compte) pour que ce projet voie le jour sur le territoire de Poligny.

Je me retourne vers nos amis de Pierre & Vacances qui ont eu l'intelligence d'organiser ce débat (pour justifier les premiers propos que je tenais) et j'ose espérer que l'on poursuivra cette démarche pour éclairer au mieux la population. Mais, je vous le dis, Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas les moyens aujourd'hui dans le Jura de faire abstraction d'un dossier de cette nature, c'est pourquoi nous devons tous nous mobiliser pour qu'il voie le jour dans les meilleures conditions possibles et également avec tous les dossiers parallèles qui pourront être portés.

Merci de votre attention.

(Applaudissements.)

Mme BRÉVAN : Merci. Nous arrivons au terme non seulement de cette réunion, mais du débat. Je voulais encore vous remercier, dire un petit mot au nom de la Commission, mais je crois en votre nom à tous, pour remercier le Secrétariat général de cette Commission, Julie Quentel et Wahel El Sayed, qui ont été d'une assiduité, d'une ténacité, d'une patience aussi quelquefois, tout à fait remarquables. Ce débat ne serait pas ce qu'il a été s'ils n'avaient pas fourni le travail qu'ils ont fait, bien souvent y compris les samedis et dimanches, donc merci.

(Applaudissements.)

Merci pour eux.

Je vous indique plusieurs choses. A l'entrée de la salle, il y a des questionnaires d'évaluation que vous pouvez prendre. Je vous rappelle qu'il y a des cahiers d'acteurs qui ont été imprimés, que vous pouvez prendre bien évidemment, ceux qui ne seront pas pris seront remis à leurs auteurs pour qu'ils en fassent l'usage qui leur convient.

Enfin, nous avons organisé un petit pot modeste, dans la salle derrière, auquel vous êtes tous conviés. C'est un pot frugal mais ce sera un moment, j'espère, de cordialité entre nous. C'est vrai que nous allons nous ennuyer ! Merci.

(Applaudissements.)